



HAL
open science

Conflits fonciers autour des politiques de déguerpissements à Conakry (Guinée)

Mamadou Bobo Bah

► **To cite this version:**

Mamadou Bobo Bah. Conflits fonciers autour des politiques de déguerpissements à Conakry (Guinée). Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03694404

HAL Id: dumas-03694404

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03694404>

Submitted on 13 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Conflits fonciers autour des politiques de déguerpissements à Conakry (Guinée)



Source : mediaguinee.com

Mémoire de Master 2 Mention Urbanisme et Aménagement Spécialité
« Dynamiques Sociales et Aménagement des Territoires », sous la direction
de Madame Anne Ouallet.

Soutenu par BAH Mamadou

Octobre 2021

Je désire remercier les professeurs de l'Université Rennes 2, qui m'ont fourni les outils nécessaires à la réussite de mon mémoire de MASTER 2. Je tiens à remercier spécialement Madame Anne OUALLET, pour sa disponibilité, ses judicieux conseils, ainsi que ses connaissances qui m'ont permis d'alimenter ma réflexion.

Tables des matières

Introduction générale.....	4
Méthodologie :	7
I. Première Partie : Contexte socio-historique du déguerpissement.....	8
I.1 La gestion foncière héritée du système colonial à Conakry	10
I.2 Evolution des droits de propriétés	13
_Bref rappel sur la chronologie des régimes fonciers en République de Guinée.....	18
I.3 Croissance démographique et croissance urbaine	19
I.4 Des enjeux urbains indéniables	20
I.5 Urbanisme de rattrapage : Le rêve de la modernité.....	21
II. Deuxième partie : pratiques et usages de l'espace	25
II.1 La ville : produit de l'action des habitants	26
II.2 Vulnérabilité et précarité urbaine	28
II.3 La naissance des conflits	29
II.4 Conflits sur les espaces.....	30
Conclusion partielle.....	32
III. Troisième partie : Etudes de cas : Kaporo rails.....	33
Contexte et objectif de l'étude	34
III.1 Déguerpissement du quartier : une histoire qui se répète	38
III.2 Mobilisation citoyenne pour faire face aux figures du pouvoir.....	41
III.3 La complexité du jeu d'acteurs aux intérêts divergents	44
III.4 Les paradoxes de l'argument de l'illégalité.....	47
III.4.1 Dispositifs de régulations défailtantes.....	49
III.5 Déguerpissement : perte irrémédiable d'un lieu.....	50
III.5.1 Sentiment d'impuissance.....	53
III.5.2 Le devenir des espaces libérés	54
III.5.3 Procédures de relogement des laissées-pour comptes.....	55
Conclusion :	57
Bibliographie :.....	59
Sigles :.....	63
Annexes :.....	64

Introduction générale

Le foncier en géographie fait référence à la propriété. Il fait référence à un fond de terre qui est exploité et imposé¹. Selon Aurélia Michel (Michel, 2011), dans les pays du sud, le foncier est le support des politiques d'aménagement. L'espace étant un élément central en géographie, le foncier devient une réalité intégrée à cet espace géographique. C'est ainsi que Jean-Jacques Bavoux (Bavoux, 2010) nous explique que l'organisation spatiale se comprend à travers la nature de l'espace, son fonctionnement, sa position, les lieux, ses distances ainsi que ses agencements. L'espace géographique constitue le produit élaboré par les sociétés humaines avec les matériaux de la nature, au gré de leur représentation et de leurs techniques².

En Guinée comme dans la plupart des pays du sud, la gestion du foncier constitue un enjeu majeur dans les politiques d'aménagements. Les pouvoirs publics dans leur volonté de modernisation de la ville font de plus en plus recours à des pratiques déguerpissements de certains citoyens installés sur des espaces devenus centraux. L'analyse de ces déguerpissements considérés comme des déplacements forcés par certains permet de comprendre la production de la ville et les rapports de force qui sous-tendent cette construction urbaine. La généralisation des déplacements forcés en ville permet de lire la production de droits différenciés à travers la création et l'intériorisation de différents registres de légitimité à être en ville et de la ville³. Les déguerpis occupent des terrains selon différents types de droits généralement non reconnus par les autorités urbaines qui considèrent illégal ou illégitime un vaste ensemble de référents définissant d'anciens modes d'occupations de la terre (droit coutumier, concession, possession acquisitive, etc.)⁴

Évoquer les procédures de déguerpissement par les autorités urbaines nous renvoie à des conflits fonciers autour de l'appropriation des espaces convoités. Dans les déguerpissements,

¹ Larousse.fr

² Guy Di Méo, « Une géographie sociale » aout 2016, Cybergeog

³ Julie Blot et Amandine Spire, « Déguerpissement et conflits autour des légitimités citadine dans les villes du sud », 2016 « L'espace politique »

⁴ Ibidem

se pose la question du droit à la ville, en un mot le droit à être considéré comme citoyen. Car, pour des raisons politiques, socio-économiques ou ethniques, les citoyens déguerpis sont contraints de quitter leur lieu de vie. Le plus souvent, cette procédure est suivie de violences physiques et psychologiques.

Traiter le sujet des déguerpissements nécessite de faire appel à la géographie sociale. La géographie sociale tient compte des différentes formes de structuration de l'espace, mais aussi de ses vécus par les êtres humains socialisés qui le produisent⁵. Dans le même sens, le géographe Armand Frémont le souligne bien, c'est une géographie qui s'attache à l'analyse du jeu des interactions entre rapport sociaux et spatiaux. C'est aussi des interactions qui matérialisent des tensions créatrices de formes géographiques qui sont nées des luttes de positions sociales sur l'échiquier spatial. La ville est une superposition d'occupations spatiales, de création de liens sociaux. C'est ainsi que les déguerpissements, dès lors qu'ils sont mis en marche, reconfigurent totalement l'espace et donc la ville.

En Guinée, le recours aux déguerpissements est fréquent ces dernières années. Que cela soit dans les quartiers centraux ou sur les artères des voies publiques. Cette situation est la preuve d'une insécurité foncière grandissante en milieu urbain. Les pratiques des déguerpissements, système hérité de la période coloniale, continuent de faire des victimes. La mauvaise gestion du foncier crée inévitablement des conflits. Les pratiques locales étant toujours ancrées dans la société guinéenne, adopter des lois en ignorant ces réalités locales ne favorisent pas une sécurité foncière. C'est ainsi qu'on assiste, aux déplacements forcés de certains citoyens au nom des discours portant sur l'illégalité de leur occupation. En Guinée, la différence est grande entre légalité et légitimité. Des citoyens qui se sentent tout à fait légitime d'occuper des espaces se voient déguerpis, car au regard de la loi, leur occupation est jugée illégale.

En 2019, l'Etat guinéen a procédé au déguerpissement du quartier Kapororails, notre terrain d'études. En deux mois, ce sont plus 2 500 bâtiments qui ont été détruits. 1 200 familles sont concernées par cette opération démolition. L'intégration des discours stigmatisant les occupations informelles de l'espace et des populations vulnérables qui les occupent ont pour effet de réduire au silence les « sans voix », peu à même de s'opposer au déguerpissement⁶.

⁵ Guy Di Méo, « Une géographie sociale » aout 2016, Cyberge

⁶ Julie Blot et Amandine Spire, « Déguerpissement et conflits autour des légitimités citadine dans les villes du sud », 2016 « L'espace politique »

Sachant que ce ne sont pas des déplacements volontaires, les luttes sociales venant des citoyens visés par les déguerpissements sont devenues courantes. La capacité d'organisation étant la dimension la plus importante de toute forme de résistance, des citoyens se sont mobilisés pour faire face aux figures du pouvoir.

C'est dans ce cadre que nous allons aborder dans ce document les processus qui encadrent ces opérations de déguerpissements en République de Guinée. Il s'agit pour nous de comprendre les yeux d'acteurs impliqués et leur influence. Mais aussi de questionner également l'impact de l'émergence de mouvements citoyens engagés dans la lutte de résistance contre les actions de l'Etat à travers les politiques de déguerpissements.

Comme question de départ, nous cherchons à comprendre en quoi l'émergence de mouvements citoyens peut amener l'Etat guinéen à changer sa stratégie dans ses politiques de déguerpissements? Bien sûr, cette question se décline en plusieurs sous-questions que nous aborderons tout au long de ce document. Le foncier est un sujet complexe dans la mesure où aborder cette question nécessite de comprendre l'organisation sociale de la société. De son histoire, de son fonctionnement ainsi que les comportements des individus qui régissent la société. Il est difficile d'envisager une gestion foncière durable sans prendre en compte l'influence et le pouvoir des autorités locales au sein de la société.

Nous choisissons volontiers, dans la première et seconde partie, de dresser un cadre théorique et historique de la situation des déguerpissements au sens large, et plus globalement les conflits fonciers dans les villes du sud, les modes d'appropriations du foncier et les différents régimes qui l'encadrent.

Dans la troisième partie, nous allons nous focaliser sur une étude de cas du quartier Kaporo-rails situé dans la banlieue de Conakry, victime de déguerpissements à deux reprises. Cette étude de cas nous permettra de cerner à une échelle micro locale les tenants et aboutissants des processus de déguerpissements et les impacts que ces opérations engendrent au sein de la société.

Méthodologie :

L'une des difficultés qu'on rencontre en travaillant sur un pays comme la Guinée, c'est le manque de données statistiques. A la différence des pays occidentaux, en Guinée, l'offre de données socio-économiques, démographiques, est peu fiable. Ceci s'explique par un manque d'infrastructures capables de produire de données et de les actualiser. Mais également le secteur informel est tel qu'il est difficile de faire des estimations sur la population ainsi que sur les activités économiques. Une grande partie de la population échappe complètement au contrôle des pouvoirs publics.

C'est pourquoi, dans ce travail, nous avons fait le choix de privilégier les données qualitatives recueillies sur la base d'entretiens. Les enquêtes se sont déroulées de plusieurs manières (observation, entretien semi-directif, des entretiens informels, d'une revue de presse, etc.).

L'échantillon de la population est majoritairement composé de citoyens victimes de déguerpissements. Il s'agit de recueillir la parole des citoyens déguerpis. A ce niveau, l'objectif est de se recentrer sur le vécu des habitants. De mettre surtout l'accent sur le rôle joué par les habitants ainsi, comprendre leur représentation de l'espace vécu.

En dernier lieu, pour nuancer les propos, nous avons fait le choix de rencontrer quelques acteurs institutionnels, pour recueillir leur avis sur la situation des déguerpissements du quartier Kaporo-rails. Cette partie sera détaillée dans la troisième partie réservée à notre terrain d'études.

Sources : les sources sont diverses et variées. Au-delà de nos enquêtes, nous avons également utilisé la documentation scientifique et les différents rapports d'organismes internationaux ou étatiques. Ensuite une autre source majeure pour nous constitue la presse.

I. Première Partie : Contexte socio-historique du déguerpissement

Le déguerpissement peut se définir comme une expulsion collective et contrainte d'individus qui ne possèdent pas de droits reconnus sur les parcelles qu'ils occupent⁷. Cette situation est observée dans toutes les grandes villes des pays du sud, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Une autre définition proposée par l'historienne (Coquery-Vidrovitch, 2006), nous affirmant que le déguerpissement, c'est l'expulsion autoritaire et brutale des quartiers précaires et non légalisés, en soulignant combien ce type d'opération a participé d'une entreprise de dépossession des citoyens africains de leurs droits sur le sol urbain, à l'époque coloniale comme après les Indépendances.

A la différence de l'expropriation, autre forme de mobilité forcée intra-urbaine, les déguerpissements prennent place sur des terrains considérés, au moins en partie, comme relevant du domaine public et concernant des citoyens catégorisés comme illégaux, n'ayant peu ou pas de droits fonciers⁸. Ces mobilités forcées sont souvent accompagnées de violences physiques, car les habitants de ces lieux sont le plus souvent déplacés par force, contre leur volonté. Le déguerpissement est perçu le plus souvent comme une expulsion injuste. Selon Amandine Spire, géographe, spécialiste de question urbaine et de migration en Afrique de l'Ouest, l'opération se compose généralement de trois temps : la décision de déguerpir au nom de différents registres d'action (hygiénisme, embellissement, grand projet urbain, lutte contre la pauvreté principalement) et la plus ou moins grande information des citoyens concernés ; l'éventuel établissement de compensations en fonction de critères variables (généralement, une date butoir à partir de laquelle l'établissement est pris en compte est instaurée) ; la possible proposition de sites de relocalisation⁹.

Par ailleurs, lorsqu'on s'intéresse à la littérature scientifique francophone ou encore aux articles de presse traitant le sujet des expulsions dans les villes du sud, on voit apparaître une diversité de termes : déguerpissement, délocalisation, recasement, réinstallation, etc. Pourtant,

⁷ Julie Blot et Amandine Spire, « Déguerpissement et conflits autour des légitimités citoyenne dans les villes du sud », 2016 « L'espace politique »

⁸ Julie Blot et Amandine Spire, « Déguerpissement », 2004, « Hypergéométrie »

⁹ Ibidem

malgré la pluralité de ces termes, dans la pratique, c'est toujours assimilé à une expulsion massive de citoyens occupant des quartiers dits informels ou bidonvilles. Christian Bouquet et Irène Kassi-Djodjo¹⁰ proposent un retour sur l'étymologie du terme déguerpissement remontant à son sens le plus ancien et juridique, pour en étudier l'évolution sémantique et grammaticale attestée par son usage actuel en Afrique francophone. Si déguerpir signifie « fuir » dans sa forme transitive, le verbe peut aussi signifier « chasser » dans sa forme intransitive. Dans les deux cas, il s'agit d'une expression qui souligne la précipitation et la violence.

Dans la littérature anglaise, on voit la même pluralité de vocables comme *eviction*, *forced removal*, *involuntary resettlement*, *relocation*, pour nommer cette pratique consistant à démolir des quartiers localisés sur des espaces prisés dont le statut foncier est contesté. Le terme utilisé varie en fonction du contexte politique et des stratégies des pouvoirs publics pour déplacer de force certains citoyens en les reléguant aux marges de la cité. Toutefois, le point commun de ces déplacements forcés réside dans les rapports de forces généralement violents entre citoyens déguerpis et autorités publiques. Malgré les alternatives proposées et les recommandations formulées par les instances internationales, le déguerpissement reste une méthode fréquemment employée par les acteurs de politiques néolibérales pour « nettoyer » les villes du Sud de citoyens considérés comme « indésirables¹¹ ».

Il faut noter que si le déguerpissement se généralise sur toutes les grandes villes d'Afrique, et également employé localement pour décrire des mobilités intra-urbaines forcées par les pouvoirs publics, cette pratique est loin d'être un phénomène nouveau. Le terme apparaît à l'époque coloniale en Afrique de l'Ouest. C'est une procédure qui consiste à démolir autoritairement des portions de la ville (Talercio, 2008 ; Dorier-Apprill, 2001). La connotation africaine du terme de déguerpissement est ancienne puisque « le terme (et le procédé) [ont d'abord été] employés par l'administration coloniale française à Dakar (expulsion *manu militari* de bidonvillois du quartier de La Médina à Dakar vers les dunes non viabilisées de Pikine) [...] » (Dorier-Apprill, 2001, p.75). Peu à peu, cette méthode s'est exportée sur d'autres pays colonisés et s'est maintenue bien après les indépendances. C'est une pratique qui révèle des conflits autour de l'appropriation et l'usage du foncier.

¹⁰ Julie Blot et Amandine Spire, « Déguerpissement et conflits autour des légitimités citadine dans les villes du sud », 2016 « L'espace politique »

¹¹ Ibidem

I.1 La gestion foncière héritée du système colonial à Conakry

Conakry capitale de la Guinée est faite d'emboîtements. L'île de Tumbo, site primitif située à l'extrémité d'une vaste presqu'île qu'on appelle aujourd'hui presqu'île de Kaloum¹² fut le point de départ de la ville. En 1885, une décision est prise par l'administration coloniale française pour ériger l'île de Tumbo d'environ 300 hectares, encore peu connue par les français, comme lieu de résidence des représentants de la France pour les *Rivières de Sud*¹³, territoire anciennement rattaché au Sénégal. Ainsi, lorsqu'en 1890, les *Rivières du Sud*, devenues indépendantes du Sénégal, le territoire est érigé en colonie française désormais appelée Guinée française. Conakry fut alors choisi comme chef-lieu. Cette période constitue le début d'urbanisation de la ville. D'emblée, en 1890, toute la presqu'île est lotie de manière prospective, car l'occupation de cette zone est encore peu dense¹⁴.

Mais dans la phase de lotissement de l'île de Tumbo, point de départ de la ville, très tôt, se dessine progressivement une forme de ségrégation spatiale. Il faut en effet déterminer la zone d'application des nouvelles lois adoptées pour faire de Conakry une ville selon les normes occidentales et pour imposer la logique de ségrégation socio-raciale¹⁵. C'est une politique définie d'en haut, en l'occurrence par le colonisateur sans que la voix des populations ne soit prise en compte.

Sur le plan administratif, les sphères de compétences sont définies selon une organisation spatiale précise. C'est ainsi que, dans les opérations de lotissement, la délimitation foncière est effectuée de manière à différencier la ville du faubourg, de la banlieue et le village. Ainsi, l'instauration d'une municipalité a vu jour à Conakry et vers la fin du XIX^{ème} siècle, l'île est reliée à la terre ferme par un pont de 36 mètres de long, appelé à l'époque, pont Eiffel. La construction de ce pont a eu pour rôle de faciliter la circulation des populations et des marchandises entre l'intérieur du pays et la capitale. D'ailleurs, quand on s'intéresse à la localisation des grandes villes d'Afrique de l'époque coloniale, on se rend compte que le choix

¹² Le nom donné au centre administratif de Conakry

¹³ Ancienne entité territoriale françaises à l'origine dépendante du Sénégal avant d'être une colonie autonome en 1981 et devient la Guinée française.

¹⁴ Odile Georg, 2004 « Conakry et son double, de 1880 à nos jours », dans Khartala « Hommes et sociétés »

¹⁵ Ibidem

porté sur l'île de Tumbo, comme point de départ de la ville, n'est pas anodin. Il s'agit de créer une ville portuaire. L'organisation urbaine s'articule avant tout autour de l'écoulement vers l'extérieur des produits africains d'où l'importance des villes-ports sur le littoral méditerranéen et le long du golfe de Guinée¹⁶. Une ville portuaire, c'est aussi avoir une porte d'accès aux richesses du territoire colonisé.

Par ailleurs, pour assurer le contrôle de la ville, l'administration coloniale décide en 1901 que le directeur des affaires indigènes aurait compétences à la fois sur la ville et sa banlieue. Cette dernière considérée comme un prolongement de la ville lotie et planifiée. La ville commence alors à s'étendre. Dans un premier temps sur un linéaire de 12 kilomètres à partir de l'île vers la terre ferme. Il faut noter que dans ce contexte, la logique de géométrie dans l'aménagement prime sur la prise en compte des réalités locales. Des lignes sont tracées arbitrairement par l'administration pour définir ce qui est Banlieues, villages, ou faubourgs. Le plan cadastral de 1890 ignore les circulations forestières antérieures et délimite les axes de la future ville selon une trame géométrique, englobant les 286 hectares de la presqu'île où se sont établis les Français¹⁷. Pour renforcer le contrôle sur l'espace, l'administration coloniale immatricule tous les terrains proches de la banlieue en son nom. Des réserves foncières sont ainsi constituées pour mettre à profit les aménagements futurs.

Force est de constater, que dès le début de l'urbanisation, la ville de Conakry est conçue selon des normes totalement étrangères aux populations locales. Le foncier étant au cœur des enjeux urbains, les populations se voient contraintes de quitter leur lieu de résidence. Des habitants qui ne sont plus maîtres de leur territoire. Le plan d'urbanisme mis en place par l'administration et le mode de gestion, traduisent une exclusion systématique des populations locales dans les prises de décisions. Il programme également la répartition des diverses zones de peuplement en fonction d'une hiérarchie des habitants, opposant notamment des « secteurs résidentiels » visant plutôt les Européens, et des zones de lotissement pour les « collectivités africaines¹⁸ ».

¹⁶ Trubout. D et Vonthoron, 1998, « Les grandes villes d'Afrique »

¹⁷ Sophie Dulucq, 2004, « Une Afrique sur papier, l'imaginaire dans les colonies françaises », dans Karthala « Hommes et sociétés »

¹⁸ Odile Georg, 2004 « Conakry et son double, de 1880 à nos jours », dans Khartala « Hommes et sociétés »



Figure 1 : plan de l'échiquier colonial vers 1910, position des lots réservés aux "indigènes". Source : Odile Georg, 1985 :320-331

Par ailleurs, ce qui pourrait être intéressant pour nous de souligner dans cette partie, c'est l'impact de cette nouvelle organisation spatiale sur les populations locales. En effet, l'analyse des discours produits par l'administration coloniale sur la ville de Conakry met donc en évidence la superposition de différents niveaux d'appréhension (foncier, juridique, judiciaire, municipal, urbanistique) d'où émerge progressivement une certaine image de la ville¹⁹. En délimitant la ville, l'administration conditionne aussi l'accès, symboliquement et concrètement tout en définissant théoriquement l'usage de l'espace. Face à cela, les mécanismes d'exclusion mis en œuvre sont frappants. Il s'agit d'une situation dans laquelle les citadins sont dépossédés de leurs biens et leurs possibilités d'action sont limitées par la loi. De plus, même la citoyenneté leur est refusée. En s'appuyant sur la prétendue nature rurale de l'Afrique, et donc sur la négation d'une urbanité endogène, l'idéologie coloniale française construit une ville basée sur un modèle dichotomique, défini par un espace administrativement borné, exclusif et hiérarchisé juridiquement²⁰.

¹⁹ Odile Georg, 2004 « Conakry et son double, de 1880 à nos jours », dans Khartala « Hommes et sociétés »

²⁰ Odile Georg, 2006 « Domination coloniale, construction de la ville en Afrique et dénomination » dans « Afrique et histoire »

Cette situation crée à la fois des conflits entre colonisateurs et colonisés, mais aussi entre populations locales. La désignation de certaines personnes qualifiées de citoyens évolués comme chef de canton par exemple, modifie complètement la hiérarchie sociale déjà établie à l'ère précoloniale. Ces petits chefs nommés ont en charge de la gestion de la portion du territoire dont ils détiennent des titres fonciers collectifs octroyés par l'Etat colonial. Ce qui leur donne une grande influence vis-à-vis de leurs semblables. En conséquence, ils ont la main mise sur le foncier.

I.2 Evolution des droits de propriétés

Lorsqu'ils ont accédé à l'indépendance, les Etats d'Afrique francophone ont conservé la législation foncière héritée du pouvoir colonial français, elle-même inspirée du système australien mis en place par l'Empire britannique. Cette législation, imposée aux pays colonisés se caractérisait par la création administrative de la propriété (« *titres fonciers* ») pour contrôler les territoires.²¹

Les Etats nouvellement indépendants, ayant repris le système colonial ont donc pu disposer librement de la terre. Un monopole exclusif sans un véritable contrôle social. Ce qui a permis à ces nouvelles nations d'avoir les mains libres pour mettre en valeur leur territoire. Toutefois, cela n'a pas permis d'éteindre les pratiques locales. On a assisté à la cohabitation de deux systèmes. L'un qui consiste à la création de la propriété par le haut à travers les directives

²¹ Comby J., 2012, *L'appropriation des droits fonciers. Tout s'achète et tout se vend facilement en Afrique, tout, sauf la terre*. In Grain de sel n°57, janvier mars 2012 pp22-23 et « www.comby-foncier.com ».

gouvernementales, et l'autre, la création de la propriété par le bas qui se caractérise par l'appropriation collective de la terre au niveau local.²²

Par ailleurs, depuis l'indépendance de la Guinée, le pays s'est inscrit sur différentes conjonctures. Avec la première république, sous le règne de Sékou Touré, l'Etat a été marqué, comme cité précédemment, par la reconnaissance du monopole foncier. A cette époque, l'Etat avait une forte implication dans la gestion foncière. Selon Karsenty (1998), au lendemain des indépendances, les Etats africains ont placé la loi au cœur de leurs stratégies pour la modernisation et d'unification nationale. Leur objectif était clair : il s'agit de « construire un Etat dont le monopole de la gestion de la société soit à la fois le but et le moyen de sa constitution, introduire une innovation (la propriété privé) qui permet la transformation des sociétés africaines et la généralisation des rapports marchands » (Karsenty, 1998, p. 46). En Guinée comme la plupart des pays francophones, la terre appartient à l'Etat tant qu'elle n'est pas immatriculée. « Cette politique devait permettre à l'Etat de promouvoir un développement économique, car la terre devenait accessible aux acteurs économiques efficaces, de disposer facilement de la terre pour développer les infrastructures et limiter la spéculation foncière grâce au contrôle des transactions par les instances administratives » (Lavigne, Delville et al., 2000).

Dans la réalité, c'est loin d'être le cas, car de nombreux abus ont été observés. Des populations sont expropriées sans recevoir des compensations pourtant fortement dépendantes des ressources disponibles sur ces terres pour leur survie. Ce qui a par ailleurs occasionné davantage l'insécurité foncière dans le pays.

C'est en 1992 sous l'influence des instances internationales (Banque mondiale, FMI) et de la volonté du nouveau régime de Lansana Conté d'améliorer la gestion du foncier, qu'un nouveau code foncier fut adopté²³. Approuvé par l'ordonnance n°92 du 30 mars 1992, ce nouveau texte de loi est composé de 238 articles regroupés en six titres. Elle remplace l'ancienne législation en vigueur depuis la première République, qui reconnaissait un monopole de l'Etat sur l'ensemble des terres du pays, les particuliers jouissant de la terre grâce à des cessions à durées limitées, sous le principe de concession. A travers ce nouveau code foncier, le gouvernement opte pour un tournant libéralisme marqué²⁴. Le discours mis en avant pour son adoption est d'assurer une certaine cohérence entre pratique et légalité. Cependant, comme

²² Ibidem

²³ Guinée, Code foncier et domaniale, <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/guinee/Guinee-Code-1992-foncier-domaniale.pdf>

²⁴ Pascal Rey, 2011 « droit foncier, quelles perspectives pour la guinée ? Réflexion sur la réforme foncière à partir de l'exemple de la Guinée Maritime »

le souligne Pascal Rey dans son article sur le droit foncier guinéen, il semble qu'en effet, le code foncier tel qu'il est conçu et appliqué, déstabilise fortement le système en place et génère finalement plus de précarité. La superposition du droit coutumier local et du droit moderne est source de contradiction. Il faut souligner que la société guinéenne comme la plupart des sociétés de l'Afrique au sud du Sahara à des pratiques distinctes de ce que propose le code foncier guinéen. La non prise en compte des pratiques locales par le législateur crée assez de confusion sur la gestion foncière.

Avant la période coloniale, et d'ailleurs jusqu'à nos jours dans certains milieux ruraux, il existait une forme de droit de propriété différente de ce qu'on appelle aujourd'hui le droit moderne qui fait référence à la propriété privée inscrite dans le nouveau code foncier guinéen. Dans le droit coutumier, la terre n'appartient pas à un individu, mais plutôt à la famille, la communauté, etc. en milieu rural, « Tous les membres de la communauté villageoises jouissent d'un droit d'usage ou droit opérationnel imprescriptible²⁵. Dans les pratiques locales plusieurs droits d'usage de la terre se superposent sans pour autant créer des conflits au sein des communautés. Il s'agit par exemple de l'administration des terres par le lignage (des personnes qui se réclament issues d'un même ancêtre). Leur légitimité se fonde sur l'antériorité et / ou sur des pouvoirs mystiques ou religieux. Ils attribuent les droits fonciers sur la base des règles régissant la communauté et suivant des logiques qui conjuguent autonomie des unités de productions, reproductions de la société locales et maintien des relations socio-politiques entre groupes²⁶. C'est ainsi que le chef de famille ou du village accorde à des étrangers le droit d'usage sur le territoire villageois. Ce droit leur donne la possibilité d'exploiter et d'administrer des espaces de cultures.

Bien qu'il n'y ait pas de documents établis au sens administratif, ces pratiques sont reconnues comme légitimes par les populations locales. De loin, on peut voir ces pratiques comme totalement informelle, car du point de vue de l'administration, ces pratiques ne sont pas légales. Mais en réalité même si on est détenteur d'un titre foncier sur certains espaces, si on est pas reconnu par les autorités locales (les notables de la communautés), le droit d'usage sera compliqué pour celui qui se réclame légale sur une propriété par le seul justificatif d'un document délivré par l'Etat. On voit là toute la complexité et surtout l'enjeu que représente le foncier dans toutes les sphères de la vie sociale des populations.

²⁵ Ibidem

²⁶ **Aurore Mansion et Cécile Broutin**, 2012, Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis acteurs et initiatives contemporaines

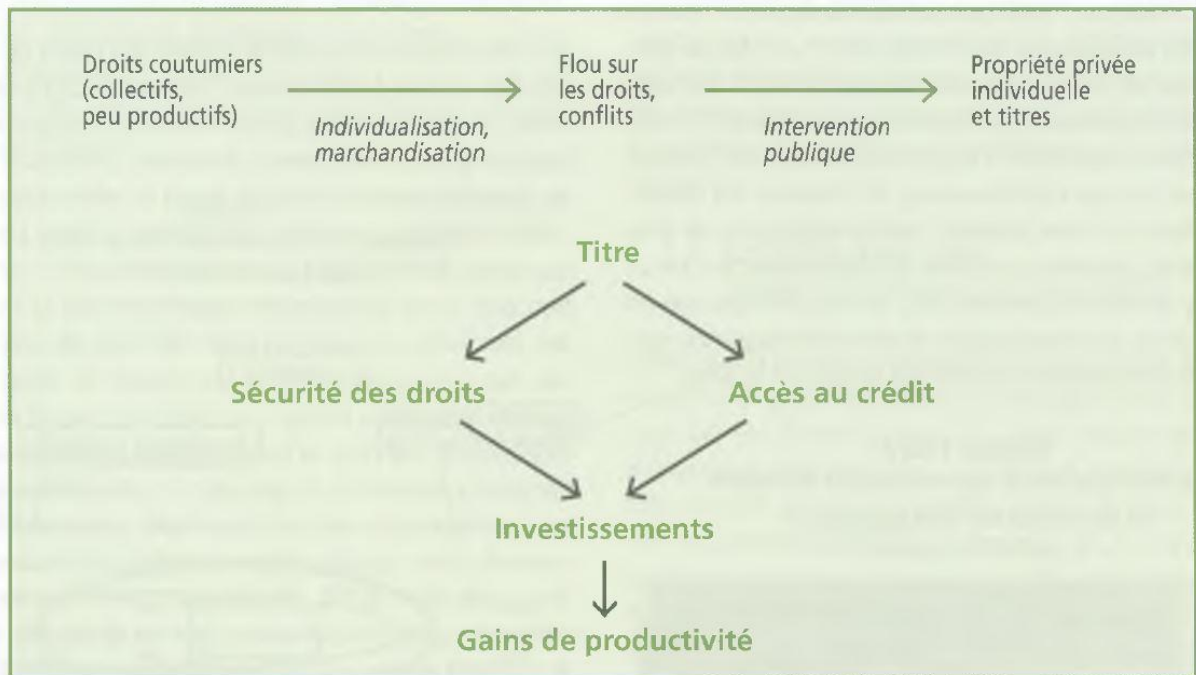


Figure 2 : La théorie évolutionniste des droits de propriété. Source : Philippe Lavigne Delville, 2009

Par ailleurs, comme souligné tantôt, l'adoption du nouveau code foncier en 1992 s'est heurtée très tôt aux pratiques locales déjà établies. Si dans les zones urbaines et périurbaines les populations procèdent de plus en plus à l'immatriculation de leur bien au cadastre, dans les zones rurales, c'est le droit coutumier qui prévaut encore. Pourtant, force est de constater que c'est dans les zones urbaines et périurbaines que les conflits fonciers sont les plus exacerbés. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. D'abord, la forte concentration des populations dans les villes suivie d'un flou total qui entoure la gestion du foncier. Les organisations parallèles qui échappent complètement au contrôle de l'Etat, un système cadastral imprécis. L'inadaptation du code foncier aux réalités locales pose de véritables problèmes au sein de la société. Il est difficile d'envisager une gestion foncière durable sans prendre en compte l'influence et le pouvoir des autorités locales au sein de la société. Pourtant, les promoteurs du nouveau code foncier affirment vouloir permettre à tous les citoyens notamment les plus pauvres d'avoir accès au foncier pour une certaine équité dans la société. Mais c'est l'effet inverse qui s'est produit.

Certes, le nouveau code foncier guinéen a permis à certains citoyens d'accéder à propriété privée ainsi d'avoir une certaine forme de sécurité foncière. Mais dans la majorité des cas, le problème lié à la gestion du foncier est loin d'être réglé. Ce même texte est utilisé par les autorités administratives pour déplacer ou déloger une partie de la population de leur milieu de vie au nom de la loi. Ce qui a d'ailleurs amené les instances internationales comme la banque mondiale à tirer la sonnette d'alarme contre les expropriations de masse des populations. Ainsi appeler les autorités à changer de stratégie. Tous les régimes qui se sont succédé à la tête de l'Etat ont affirmé leur volonté de mettre le foncier au cœur de leur gouvernance. Mais les résultats satisfaisants tardent à voir le jour.

Bref rappel sur la chronologie des régimes fonciers en République de Guinée

Il faut rappeler que la Guinée, depuis son indépendance en 1958, le pays a connu deux régimes fonciers sur le plan légal. Avec le premier régime, sous le règne de Sékou Touré, la gestion foncière était caractérisée par le monopole total de l'Etat sur le foncier. A cette époque, toutes les terres appartiennent à l'Etat. les droits accordés aux citoyens pour l'occupation du foncier sont révocables à tout moment par l'administration centrale.

En 1992, après les Etats généraux sur le foncier, organisés par le nouveau régime de Lansana Conté, qui a succédé au premier, un nouveau code foncier est adopté dans l'objectif d'améliorer la gestion foncière. Ainsi, permettre la diversification de l'économie. Premier pas vers le libéralisme du marché.

Ce nouveau code a eu pour effet immédiat, l'instauration de la propriété privée dans la société guinéenne. Désormais, tout citoyen ou investisseur qui désire être propriétaire foncier peut faire appel aux services du domaine et de cadastre en vue d'obtention d'un titre foncier.

Mais, parler que de ces deux régimes fonciers, reconnus du point de vue légal par les autorités ne suffisent pas pour comprendre de manière fine le système foncier guinéen. Car derrière les textes de lois, figurent bien des pratiques locales en décalages avec ce que prévoit le législateur. Certes, ces pratiques locales sont en nettes recules dans les zones urbaines, mais dans les milieux ruraux par exemple. Le régime de propriétés collectives demeure bien présent.

En résumé, s'il est évident que le pays n'a connu que deux régimes fonciers, selon les discours officiels, cela ne doit pas nous faire perdre de vue l'existence des pratiques locales dans lesquelles on peut voir d'autres régimes fonciers.

I.3 Croissance démographique et croissance urbaine

Après l'Asie et l'Amérique latine, le continent africain notamment au sud du Sahara est le dernier continent à entamer sa phase de transition démographique. Les projections des Nations unies²⁷ font état d'une population de 1,5 milliard pour tout le continent, dont 1,3 milliard concernant l'Afrique subsaharienne à l'horizon 2030. Selon (UN-Habitat 2008), tout porte à croire que le processus d'urbanisation devrait augmenter. Passant de 30% de la décennie 1990 à 50% en 2030, l'image d'une Afrique en mouvement a été beaucoup utilisée pour qualifier un continent, plus spécialement l'Afrique subsaharienne, qui se caractérise par des dynamiques sociales et économiques puissantes²⁸. La Guinée n'échappe pas à ce contexte, principalement sa capitale Conakry. Peuplé de 10 000 habitants en 1900, alors en plein essor la ville va accueillir au moment des indépendances 60 000 nouveaux habitants pour enfin atteindre en 2014 plus d'un million et demi d'habitants²⁹. La ville s'étend désormais au-delà de ses limites administratives. Comme la plupart des villes africaines, Conakry semble s'étirer à l'infini occasionnant ainsi un étalement urbain suivi d'une baisse progressive de la densité urbaine.

Par ailleurs, cette croissance à la fois démographique et spatiale réduit drastiquement la capacité des autorités administratives à faire face aux enjeux d'urbanisation actuels. L'incapacité de l'Etat à produire non seulement de logements, mais aussi de contrôler l'urbanisation a eu comme conséquence, l'absence de réserves foncières, le développement de l'aménagement clandestin, le gaspillage de l'espace, des coûts d'équipements élevés. Malheureusement, cette situation continue.

La rareté du foncier et la hausse des prix de l'immobilier conduisent les populations dans les périphéries pour espérer trouver un logement. Cette situation pose de nombreux défis parmi lesquels on peut citer les problématiques liées à la desserte en transports en commun, l'amélioration des infrastructures routières, scolaires, énergétiques, la desserte en eau potable, etc. cette situation d'étalement urbain augmente davantage le flux des mobilités pendulaires car

²⁷ **Thierry Paulais**, 2012, Financer les villes d'Afrique : l'enjeu de l'investissement local édité par la banque mondiale en collaboration avec l'Agence française de développement (AFD)

²⁸ Ibidem

²⁹ Odile Georg, 2006 « Domination coloniale, construction de la ville en Afrique et dénomination » dans « Afrique et histoire »

si y a étalement urbain, les emplois eux sont restés en grandes partie concentrés au centre-ville notamment Kaloum et la commune limitrophe Dixinn qui abrite le plus grand marché du pays.

I.4 Des enjeux urbains indéniables

On vient d'évoquer précédemment la situation de la croissance démographique et la croissance urbaine ainsi que son impact sur le territoire. Les enjeux urbains auxquels est confrontée la ville de Conakry sont indéniables. Si la terre et ses ressources sont limitées, la population par contre continue de croître de façon fulgurante. Les impacts sont réels et appellent à prendre plus de précautions pour faire face aux défis futurs. Entre les préoccupations environnementales et la nécessité d'offrir un niveau de vie adéquat aux populations, trouver des solutions adaptées s'impose à tous. Or, les observations sur le terrain indiquent que les acteurs publics guinéens ne semblent pas avoir pris totalement conscience de la situation du phénomène.

Conakry reste la ville la plus attractive du pays parce qu'elle concentre tous les pouvoirs (économiques, politiques) de sorte qu'avoir un bien immobilier dans cette ville est signe de réussite sociale. La terre constitue aussi un capital, voire une valeur refuge sur laquelle investissent les urbains au profit de leurs enfants ou pour accroître leur propre richesse (pratiques spéculatives)³⁰. Cet état de fait crée une pression foncière sans précédent. La nature ayant horreur du vide, tout espace vide quel que soit son emplacement est vite occupé même s'il se trouve dans le domaine public. La sédentarisation suivie de la migration régulière des populations rurales et des autres villes de l'intérieur du pays vers la capitale, pour chercher des opportunités de travail, dépasse largement la capacité d'accueil. Ce qui réduit les marges de manœuvres des autorités à apporter des réponses efficaces. Surtout lorsqu'on se rappelle que construire un réseau coûte plus cher après l'urbanisation. Les enjeux sont si saillants qu'on

³⁰ **Aurore Mansion et Cécile Broutin**, 2012, Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis acteurs et initiatives contemporaines.

n'arrive pas à faire une hiérarchie car tous sont imminents. De la production de logements à la fourniture d'eau et d'électricité. De la sécurité à la mobilité inter-urbaine. On a l'impression au vu de la situation que tout est au premier plan.

I.5 Urbanisme de rattrapage : Le rêve de la modernité

Comme indiqué plus haut l'incapacité de l'Etat à contrôler l'urbanisation et donc de procéder en amont à des réserves foncières suffisantes pour faire face aux projets futurs, l'amène aujourd'hui à payer les frais de ce manque de vigilance. L'opération de libération des espaces publics est certes l'expression d'une forme d'urbanisme totalitaire, mais au vu du contexte dans lequel il se déroule il est tout aussi pertinent de le considérer comme un urbanisme de rattrapage dans la mesure où l'Etat tente avant tout d'améliorer ce qui peut l'être, dans une situation que l'on pourrait qualifier de chaotique³¹.

Face à cette situation, le constat est double. D'un côté, on voit se développer une dynamique populaire de production urbaine et de l'autre, la volonté affichée des autorités publiques de reprendre la main sur certains territoires qui marquent le visage d'une ville en crise. Le constat sur le terrain montre un dualisme entre gouvernant et gouvernés, mais aussi d'un échec de politique de la ville. Dès lors, le caractère inopérant de la planification urbaine a pour façade tangible la production d'ensembles résidentiels où il n'existe ni servitude, ni réseau de distribution d'énergie électrique, ni service d'adduction d'eau potable, encore moins d'odonymes consacrant une dénomination officielle des lieux³².

³¹**Nicolas Le Borgne**, 2017, Mémoire de master, « L'habitant et le bulldozer », les politiques de déguerpissements à Cotonou (Bénin) en question soutenu à « l'Université Paris - Est

³²**Gaston Ndock Ndock**, 2020, Urbanisme de rattrapage, marquage territorial populaire et conflits d'odonymies dans les quartiers de Yaoundé (Capitale du Cameroun)

Par ailleurs, la politique des pouvoirs publics en faveur de la restructuration urbaine en soi n'est pas une mauvaise chose si elle tient compte de la réalité sociale. Mais la manière de procéder les autorités est souvent interprétée par une obligation de mobilité à l'échelle inter urbaine.

De plus, il est important de souligner aussi l'idéologie très répandue dans les grandes villes africaines qui sont restées très attachées à l'image de la ville occidentale. Selon Julie Gangneux KEBE³³, si la colonisation n'a duré que moins d'un siècle, les pensées qu'elle véhicule perdurent jusqu'à nos jours. Les capitales des pays africains, vitrine des ambitions politiques demeurent encore attachées aux croyances et représentations du pouvoir (développement, compétitivités, mondialisation). Voir l'urbanisation des pays du sud comme une continuité de l'urbanisation européenne ne permet pas de comprendre la réalité. Bien que ces pays soient confrontés à des défis énormes comme tous les autres pays de la planète, ils n'ont pas la même histoire des pays européens en termes d'urbanisation. Il est important de déconstruire la notion d'« universaliste » qui prône l'urbanisation du monde sur les traces de l'histoire européenne. Les villes du sud sont analysées dans un processus de rattrapage des villes européennes. Pourtant, construire une ville déconnectée de la réalité sociale conduit à des échecs répétés dans les politiques d'aménagements. Bâtir une ville nécessite de prendre en compte l'avis de celui qui l'habite. Or, dans ces villes comme dans le cas de Conakry, on essaye de dupliquer des modèles importés d'ailleurs qui ne s'adaptent pas aux besoins des populations locales. Ce qui crée de nombreux conflits autour de la question sur la redistribution du foncier.

Par ailleurs, si l'on s'intéresse en profondeur sur l'absence de la prise en compte des facteurs sociaux dans les stratégies de planification urbaine, notamment en Afrique subsaharienne, il est aisé de se rendre compte que dès le début, la posture adoptée par les autorités publiques de ces Etats, ignore pour la plupart des cas le social. Cela ne peut que favoriser le phénomène d'urbanisation désarticulée des réalités locales.

Dès après la décolonisation, jusqu'en 1984, des auteurs comme Michael Lipton (1977, 1984) et (Hoselitz, 1955) tenaient un courant de pensée qui considérait que le processus d'urbanisation européenne était une voie universelle pour tous les pays du monde. Tout de

³³ **KEBE-Gangneux Julie**, (2018) « *Fabriquer l'ordinaire de la ville : le rôle de l'habitant à Conakry (Guinée)* » Thèse présentée et soutenue à l'UGARUN, le 19 novembre 2018 Unité de recherche : Espaces et Sociétés – Nantes, UMR- C 6590. Sous la direction François Madoré professeur des universités de Nantes

même, quelques auteurs se sont détachés de ce courant et défendaient l'idée que les pays du sud ont une particularité et de trajectoires différentes des pays européens. En effet, la plupart des villes occidentales se sont développées sur la base de l'industrialisation, alors que dans les villes du sud, l'afflux de la population vers les grandes aires urbaines dépasse largement les capacités d'absorptions des métropoles. Ce qui contribue au développement d'une économie parallèle, dominée par l'informel et la petite manufacture à très faible valeur ajoutée. Lorsque la population ne trouve pas d'emploi dans la ville, elle se précarise davantage, les pouvoirs publics n'ayant pas la capacité de mettre en place les infrastructures de base, les inégalités sociales se creusent obligeant une partie de la population à vivre dans des bidonvilles. L'exode massif des populations rurales vers les grands centres crée un étalement de la ville à l'infini rendant toute politique publique obsolète. Face à ce phénomène, plusieurs auteurs qualifient ces villes de dangereuses. Des villes marquées par l'insécurité, l'insalubrité, la pollution, des risques de catastrophe naturelle liée à l'occupation illégale des berges des cours d'eau. Dans la mise en place de politiques de la ville, l'enjeu est de placer les dynamiques urbaines au cœur des stratégies.

Croire que l'urbanisation mondiale doit nécessairement passer par le modèle occidental, c'est ignorer les réalités propres que peuvent avoir certaines métropoles. La question de la normalité ne doit pas être définie à partir de l'autre bout du monde. Il s'agit plutôt de tenir compte de la particularité de chaque ville, de son histoire, de sa mutation et de son dynamisme. Comme le dit bien (Robison, 2014) il s'agit de plaider pour un comparatisme qui tient davantage compte de la pluralité des expériences distinctes.

Un autre constat mérite une attention particulière. Il s'agit de l'implication des bailleurs internationaux (Banque mondiale, AFD, BAD, etc.) dans l'élaboration des politiques urbaines. « En Afrique, les tentatives de marchandisation de la terre, recommandées par certains organismes internationaux finançant des projets urbains, s'inscrivent dans la recherche d'une nouvelle orthodoxie en matière de gestion urbaine, qualifiée aussi de Good Gouvernance³⁴. Mais sur le plan opérationnel, la plupart de ces tentatives ont échoué dans le contexte africain. L'une des raisons de cet échec est le décalage entre les moyens mis en œuvre en matière de la gestion urbaine et leur appropriation par les habitants.

C'est dans cette optique que les pouvoirs publics de Conakry se sont inscrits prônant des projets au nom de la modernité. De faire de la ville une vitrine sous régionale. Cependant, la

³⁴ Catherine Baron, 2004, « De la ville marché à la ville hybride » l'analyse socio – économique des processus d'exclusion urbaine dans les villes africaines à travers la problématique du foncier

question se pose au niveau de la participation des habitants dans l'exécution des projets urbains. Car le décalage entre la vision des autorités et la pratique des habitants est considérable. Le projet immobilier dans la banlieue de Kaporé ou encore Le projet de « Conakry vision 2040³⁵ » est une belle illustration qu'on détaillera un peu plus loin dans ce document.

³⁵ Projet initié par l'Etat guinéen pour relancer la planification urbaine du pays.

II. Deuxième partie : pratiques et usages de l'espace

La manière dont les hommes se répartissent sur la terre constitue la première expression de la maîtrise de l'espace habité³⁶. C'est à partir des dynamiques de peuplement liées aux différents mouvements migratoires que les entités socio- culturelles se sont créées. De ce point de vue, le peuplement de l'Afrique de l'Ouest renvoie à l'histoire de ses empires et royaumes ainsi qu'aux différents mouvements migratoires s'effectuant à l'intérieur des entités socio-politiques qui se sont construites depuis plusieurs générations et dont les premières conséquences, à l'heure actuelle, portent sur le développement accéléré des villes³⁷.

Par ailleurs, dans ce document, notre attention sera portée sur la ville de Conakry et plus particulièrement sur le quartier de Kaporails (situé en haute banlieue) qui constitue notre terrain d'étude. Il ne s'agit pas non plus dans cette partie de s'étendre globalement sur l'historique de son peuplement qui sera détaillé dans la dernière partie, mais plutôt de voir comment est-ce que les différentes pratiques et usages de l'espace contribuent à façonner la ville. Il s'agit aussi de comprendre comment les habitants fabriquent la ville et le paysage.

En la matière, l'enquête qualitative de terrain menée par Gangneux –KEBE, en 2018 sur « la fabrique ordinaire de la ville » constitue pour nous une référence. L'incompréhension entre les pouvoirs publics et les pratiques habitantes n'est pas anodine. Cette situation remonte à l'époque coloniale. Les aménagements coloniaux ont cette particularité de remettre en cause les formes urbaines des sociétés africaines en développant l'idéologie de la ville selon les normes des métropoles occidentales. Or, on ne peut faire une ville en mettant de côté les expériences de ceux qui l'habitent. Dans le cas de la ville de Conakry comme pour la plupart des villes d'Afrique subsaharienne, on privilégie les logiques qui sont complètement aux antipodes des savoir-faire des habitants. La réalité sur le terrain nous montre que les Etats nationaux nouvellement indépendants ont simplement repris à leur profit les pratiques de

³⁶ John O. Igue, dans l'ouvrage « Maitrise de l'espace et développement en Afrique » aux éditions Karthala

³⁷ Ibidem

l'ancienne puissance coloniale. Cela crée des conflits dans l'organisation et la gestion de la cité. « La fabrique est intrinsèquement reliée à notre rapport au monde, celui que nous choisissons de créer quotidiennement comme aux moyens de sa production³⁸. Comme le souligne (Blanc, 2010), elle est d'autant le fruit de savoir-faire indissociable d'un milieu de vie, de son habitabilité. Les villes situées en Afrique de l'Ouest semblent résolument former des lieux pluriels et en perpétuelle mutation³⁹. C'est pourquoi il est intéressant de questionner les relations qui peuvent exister entre l'habitant et son environnement pour comprendre de manière assez fine la particularité de chaque endroit.

Il s'agit de sortir aussi des grands discours sur les différentes théories de l'urbanisation pour analyser les caractères spécifiques mis en œuvres par les habitants dans la production de l'espace. L'objectif à ce niveau consiste à faire un lien d'une part, entre les pratiques concrètes des habitants à l'échelle micro- social et de l'autre part, l'échelle macro-social des institutions sur les politiques urbaines. Pour comprendre la réalité urbaine, il s'avère nécessaire d'articuler les deux niveaux qui sont les politiques institutionnelles et celui des pratiques des habitants. Ainsi, on pourra saisir les enjeux et les effets multiples.

II.1 La ville : produit de l'action des habitants

Les habitants par leurs pratiques développent de nombreux savoirs et de compétences qui contribuent à façonner l'espace urbain. Ainsi, par leurs pratiques, les citoyens démontrent qu'ils ne doivent plus être considérés comme des récepteurs de la ville, mais en tant que producteurs émetteurs et utilisateurs, fabricants référents de modèles urbains et sociaux⁴⁰. En fait, les populations réagissent évidemment à l'ensemble du cadre offert non seulement en lui adjoignant des espaces de leur cru, mais aussi en le réinterprétant tout entier par l'usage qu'elles

³⁸ **KEBE-Gangneux Julie**, (2018) « *Fabriquer l'ordinaire de la ville : le rôle de l'habitant à Conakry (Guinée)* » Thèse présentée et soutenue à l'UGARUN, le 19 novembre 2018 Unité de recherche : Espaces et Sociétés – Nantes, UMR- C 6590. Sous la direction François Madoré professeur des universités de Nantes

³⁹ *ibidem*

⁴⁰ *ibidem*

en font⁴¹. En observant le processus d'urbanisation de la ville de Conakry, il est aisé de se rendre compte que la manière de penser des habitants au niveau local est toujours décalée de vision urbanistique des pouvoirs institutionnels. La manière de penser et d'agir sur l'espace démontre le pouvoir que les citoyens exercent en ville à travers leurs usages et pratiques. Il apparaît donc nécessaire de considérer leur rôle dans la fabrique de la ville. Pour survivre, les différents groupes sociaux définissent des stratégies de groupes, stratégies économiques, matrimoniales, résidentielles, en interprétant et réinterprétant les règles qui assurent leur fonctionnement, dans le sens des nouvelles nécessités⁴². À ce niveau, on voit apparaître différentes formes d'organisations sociales créant ainsi des liens de solidarités entre groupes.

Face aux difficultés du quotidien, les citoyens surtout les plus marginalisés de la ville adoptent des situations d'adaptations pour trouver des solutions qu'elles soient temporaires ou définitives. Il s'agit par exemple de la situation du logement qui est un problème commun à la plupart des villes d'Afrique subsaharienne et qui constitue toujours un enjeu majeur des politiques urbaines en ville. En réponse à la pénurie chronique de logements, la population ne crée pas seulement de nouveaux quartiers, mais se précipite sur des quartiers existants, de préférence sur les lotissements anciens parce que la centralité relative de ceux-ci modère les problèmes aigus du transport urbain⁴³. Pourtant, c'est au niveau de ces quartiers bien localisés par rapport au marché d'emploi qu'on observe souvent des tensions. D'un côté, les habitants qui veulent être reconnus comme acteurs de la ville et de l'autre côté, les autorités publiques qui tentent de reconquérir ces espaces par tous les moyens. Ce qui est frappant dans ces quartiers qu'on qualifie de bidonvilles ou de non-droit par les pouvoirs publics, c'est les réseaux d'entraide non institutionnalisés qui apportent plus de solutions à cette partie de la population que celles proposées par l'Etat. Même si chaque citoyen suit sa stratégie propre, toutefois, son action s'inscrit sur une stratégie collective. C'est ainsi qu'on voit apparaître des stratégies collectives de résistances face à la volonté de l'Etat de les expulser de force. Ce qui aboutit souvent à une confrontation douloureuse qui accentue la précarité urbaine et l'injustice spatiale.

⁴¹ E. LE BRIS, E. Le ROY et F. LEIMDORFER, 1983, « Enjeux fonciers en Afrique noire »

⁴² Ibidem

⁴³ Ibidem

II.2 Vulnérabilité et précarité urbaine

Les inégalités, la ségrégation sociale dans les villes, la spéculation foncière et immobilière sur l'espace urbain ont été dénoncées comme des injustices. En France, c'est dans la même inspiration que le philosophe marxiste Henri Lefebvre analysait la ville comme un terrain et un enjeu de la lutte des classes⁴⁴. L'expression « justice spatiale » ne s'est diffusée que très récemment et, encore aujourd'hui, géographes et aménageurs ont tendance à éviter l'usage explicite de l'adjectif « spatial » lorsqu'ils analysent la quête de nos sociétés contemporaines pour plus de justice et de démocratie⁴⁵. Pourtant, mettre l'accent sur la dimension spatiale du local au global permet aux géographes à travers une analyse de l'espace et les interactions qui s'y déroulent de comprendre la production des inégalités dans la ville.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de distinguer les bidonvilles des quartiers dits irréguliers. Malgré les difficultés à définir le terme bidonville, on peut tout de même se référer à Jean-François Tribillon enseignant en école d'architecture, qui propose que les bidonvilles sont des formations urbaines en infraction avec toutes les normes techniques et juridiques dont notamment le droit civil et de l'urbanisme, les plans d'aménagements et leurs règlements municipaux. La société y voit de l'anti-ville, de l'indignité urbaine dans ces bidonvilles. En opposition aux bidonvilles, les quartiers dits irréguliers ou parfois illégaux peuvent présenter des formes proches des plans d'urbanisme en vigueur, mais qui attendent d'être régularisés. Toutefois, la précarité urbaine s'observe partout dans ces types d'habitats. Même si les difficultés sont plus aiguës dans les bidonvilles, les habitants des quartiers illégaux vivent aussi sous l'insécurité foncière au quotidien par manque de reconnaissance de l'Etat sur leur espace de vie.

Par ailleurs, le traitement différencié des habitants dans la ville intéresse beaucoup la géographie sociale dans la mesure où c'est en prenant en compte la dimension sociale qu'on

⁴⁴ Bernard Bret, « Notion à la une : justice spatiale », Géoconfluence, septembre 2015.

⁴⁵ Edward W. Soja, « The city and spatial justice » [« La ville et la justice spatiale », traduction : Sophie Didier, Frédéric Dufaux] septembre 2009

peut appréhender les enjeux liés aux inégalités. L'accès aux services de base étant un préalable pour l'émancipation des citoyens, il se trouve que les quartiers précaires sont totalement ou en partie privés d'infrastructures dignes.

De fait, c'est à toutes les échelles géographiques que la notion de justice spatiale est pertinente, du local (opposition des beaux quartiers et des taudis urbains, conflits fonciers entre propriétaires et paysans sans terre) au mondial (contraste entre les pays du Nord et les pays du Sud) en passant par le national (disparités des régions) et le régional (inégalités internes à l'espace régional)⁴⁶.

Évoquer l'injustice spatiale, c'est toucher la justice en général. Car, sur ses espaces défavorisés, il ne s'agit pas seulement d'une question de redistribution des ressources. C'est aussi la question de droit à la ville qui se pose. La possibilité donnée à chaque citoyen d'exercer ses droits et sa liberté, de choisir sa manière de penser. C'est la question de la démocratie qui est en jeu ici.

Réduire les inégalités en ville demande une implication à toutes les échelles des citoyens. Cela implique une coproduction de la ville aux regards des attentes de l'habitant.

II.3 La naissance des conflits

Les déguerpissements prennent aujourd'hui place avant tout dans le cadre de la rénovation des centres villes et de la mise en vitrine de certaines métropoles du sud⁴⁷. L'opération se caractérise le plus souvent en trois temps : d'abord la décision de déguerpier en fonction des arguments tenus par les autorités (grand projet urbain, hygiénisme, lutte contre la pauvreté, embellissement, etc.). Cette phase constitue la diffusion de l'information auprès des citoyens concernés. Viennent ensuite les débats autour de la possibilité de compensation avant de donner une date butoir pour les débuts de la démolition du site. En troisième lieu, on assiste si possible à la proposition des sites de relocalisation.

⁴⁶Edward W. soja, « The city ans spatial justice » [« La ville et la justice spatial », traduction : Sophie Didier, Frédéric Dufaux] septembre 2009

⁴⁷Julie Blot et Amandine Spire, 2004, « Déguerpissement » dans Hypergé

Par ailleurs, c'est justement au niveau de ces trois phases de déguerpissement qu'on voit naître les conflits. Chaque étape pose la question de la légitimité de recourir à de telles procédures. La compensation peut-elle remplacer la perte d'un lieu généralement bien localisé? Les discours avancés par les autorités sont-ils justifiés ? Comment se déroule le dédommagement de manière équitable envers les citoyens ? Voilà autant de questions que les pouvoirs publics ont du mal à convaincre les citoyens invités aux départs immédiats. Suite à ce flou qui entoure les opérations de déguerpissements, les habitants essaient de mettre en place des actes de résistances dans l'espoir de faire fléchir l'Etat. Dans les faits constatés, cette confrontation devient le plus souvent douloureuse pour les citoyens. Plus récemment, on voit apparaître des formes de stratégies mises en place par les habitants pour contrer l'Etat dans sa décision de déguerpir. Compte tenu de la pertinence de ces réactions qu'on peut nommer de mobilisations citoyennes, dans la troisième et dernière partie, on abordera ces différentes stratégies pour cerner de plus près les impacts sur l'ensemble de la société.

II.4 Conflits sur les espaces

On comprend que la ville se constitue, dans sa dimension matérielle et sociale, dans un processus dynamique issu d'oppositions et de conflits entre différents acteurs qui pratiquent la ville⁴⁸. Nous pouvons constater qu'il y a d'abord des conflits d'usages sur les espaces. D'un côté l'Etat qui affiche la volonté de reconquérir des espaces centraux en évoquant la nécessité de mettre en place des projets urbains. Et de l'autre côté, nous avons une occupation des citoyens qui empêche la réalisation de ces dits projets. C'est donc bien un conflit d'appropriation autour des usages de l'espace. De cette situation conflictogène, émerge des rapports de force entre différents groupes sociaux. Les conflits ouverts ou latents, dont les médias se font largement échos, se multiplient dans les zones de fronts et les espaces saturés : à l'intérieur des villes entre quartiers lotis et périphériques, à la périphérie des villes en péri-urbain, à la périphérie d'espaces protégés ou à protéger et dans les zones aménagées ou la valeur

⁴⁸ Nicolas Le Borgne, 2017, Mémoire de master, « L'habitant et le bulldozer », les politiques de déguerpissements à Cotonou (Bénin) en question, soutenu à « Université Paris – Est »

de la terre est plus élevée⁴⁹. A cause de l'extension urbaine, et de la hausse des prix des terrains, certains espaces qui étaient essentiellement agricoles, notamment en zone péri-urbaine, se voient envahir par de nouveaux citadins. Ce passage rapide d'une zone agricole à une zone urbaine crée de l'incompréhension chez certains paysans.

Cette situation est observée dans les villes périphériques de Conakry notamment Coyah, Dubreka, et Forécariah, où on voit du jour au lendemain des espaces agricoles se transformer en lotissement. Des ruraux y voient leurs habitudes de vie bouleversées par les nouveaux arrivants qui n'ont pas forcément les mêmes codes que les personnes trouvées sur place.

L'espace n'est plus considéré comme un simple réceptacle, comme la scène sur laquelle l'activité des hommes se déploierait, voire comme une simple dimension physique, mais comme une force active qui façonne notre expérience de la vie⁵⁰. Désormais, toute une réflexion doit être menée dans l'analyse de l'espace et les rapports sociaux qu'entretiennent les humains.

Il faut rappeler que dans ces espaces en conflit entre l'Etat et les habitants, on observe une forme de créativité de la part des occupants pour s'adapter malgré les difficultés économiques. Que cela soit dans leur capacité à répondre aux besoins de logement, à l'animation de ces lieux, la mise en place des activités génératrices de revenus, bien qu'elles soient majoritairement dites informelles, des mouvements de solidarités qui participent au développement des habitants. Une forme d'organisation sociale qui échappe complètement aux acteurs politiques. Cette créativité, niée en grande partie par les pouvoirs publics, est source de conflit. Des habitants qui estiment tout à fait légitime de façonner leur milieu de vie par rapport à leurs propres attentes, se voient contraints dans leur capacité d'action. Les ménages les plus défavorisés étant les premières victimes, ces derniers sont contraints de quitter le centre-ville pour s'installer dans les quartiers précaires, voire illégaux.

Toutefois, un autre point mérite d'être souligné. Parler des conflits sur les espaces ne se résume pas seulement entre Etat et citoyens. On retrouve aussi des propriétaires fonciers coutumiers, qui tentent par tous les moyens d'expulser des ménages défavorisés en complicité avec certaines élites urbaines. Cette exclusion se justifie par le profit de la plus-value foncière sur des espaces devenus centraux.

⁴⁹ **Aurore Mansion et Cécile Broutin**, 2012, Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis acteurs et initiatives contemporaines.

⁵⁰Edward W. soja, « The city and spatial justice » [« La ville et la justice spatiale », traduction : Sophie Didier, Frédéric Dufaux] septembre 2009

Conclusion partielle

Nous l'avons vu, le foncier est un sujet complexe qui nécessite de prendre en compte plusieurs facteurs pour comprendre les enjeux. Faire l'historique de l'occupation de l'espace nous permet les relations qu'entretiennent les individus à leur milieu de vie. C'est à la base de l'expérience des habitants qu'on peut arriver à mettre en place des dispositifs efficaces pour la gestion du foncier. Les individus matérialisent leur mode de pensée sur leur espace de vie. C'est pourquoi les pratiques locales ont toujours survécu à toutes les législations voulant les mettre de côté. Il est de la responsabilité des élites de s'adapter à cette réalité.

Dans la partie suivante, nous allons nous focaliser cette fois-ci à une échelle micro-locale, pour comprendre les effets des déguerpissements de citoyens dans les dynamiques urbaines.

III. Troisième partie : Etudes de cas : Kaporo rails



Figure 3 : Journal de la presse écrite traitant le sujet des déguerpissements. Ce journal issu d'un media local Le lynx, reprend le slogan du président Alpha Condé lors des élections, « Gouverner autrement »

Nous voilà arrivé à la troisième partie consacrée à notre terrain d'études. Dans cette partie, nous traitons le sujet des déguerpissements à une échelle locale au regard de la politique globale de l'Etat guinéen en matière de politique foncière.

Le peuplement du quartier Kaporo-rails s'est fait par vague successive. Les premiers occupants seraient constitués de l'ethnie Baga. Les plus anciens connus sur les lieux. Le quartier a connu différents types de régimes fonciers à l'image de la société guinéenne.

Si au début des années 60, on pouvait accéder gratuitement à la terre par une simple présentation de colas, l'introduction du droit de propriété privée, la croissance démographique de la capitale, la rareté du foncier, sont des éléments qui ont modifié grandement les pratiques locales. La diversité ethnique du quartier est l'une des caractéristiques des zones urbaines. On retrouve toutes les composantes ethniques à Kaporo-rails. Son peuplement est caractérisé par une migration spontanée liée à l'essor de la ville. Conakry elle-même constituée d'une migration cosmopolite des au départ, ce quartier reflète bien ce phénomène.

Cependant, compte tenu de la faiblesse des données statistiques, il est difficile pour nous d'estimer la population réelle du quartier. Les chiffres varient grandement d'un document à l'autre.

Par ailleurs, il faut rappeler, que ce n'est pas un seul Quartier. Au regard de la division administrative de Conakry en vigueur, il s'agit de trois quartiers qui sont Kaporo-rails, Kipé II, et Dimesse. Toutefois, on n'a pas trouvé des sources officielles qui érigent Dimesse en quartier. Tantôt, c'est un secteur, tantôt, c'est un quartier en fonction des documents. Ces quartiers voire des secteurs sont tous contiguës et se situent sur le grand plateau de Koloma (appelé par les autorités, le centre directionnel de Koloma), dans la commune de Ratoma (l'une des cinq communes de Conakry). Pour éviter toute confusion, nous choisissons volontiers d'utiliser à chaque fois le nom de Kaporo-rails, car c'est ce dernier qui est fréquemment utilisé même si en réalité notre terrain d'études englobe trois quartiers. Aussi, c'est à partir de ce quartier que toutes les opérations de déguerpissements dans cette zone prennent leurs sources. Il faut rappeler qu'au moment de notre enquête sur la localité, c'est pratiquement toute la ville de Conakry qui était confrontée aux déguerpissements. De la libération des voies publiques, la récupération des domaines de l'Etat jusqu'à l'intérieur du pays, tout le pays vivait sous le rythme des expulsions massives. Mais nous avons choisi de traiter la situation de Kaporo-rails au regard d'une situation globale.

Contexte et objectif de l'étude

En 2010, la Guinée a connu sa première élection démocratique qu'on peut qualifier de libre et transparente. C'était une première depuis l'indépendance du pays en 1958. Même s'il est difficile de trouver l'unanimité sur ce sujet, compte tenu des clivages ethniques et les tensions sociales qui ont émaillé le pays pendant les élections de 2010, on peut tout de même affirmer que l'accession d'Alpha Condé à la magistrature suprême du pays, était considérée par beaucoup d'observateur, comme un tournant démocratique majeur. Désormais, beaucoup d'espoirs sont portés sur la trajectoire démocratique dans laquelle le pays s'est inscrit. Un Etat démocratique dans lequel les citoyens sont capables d'exprimer librement leur droit. Disons, tous les droits qu'offre une bonne démocratie. Des espoirs sains et valables.

Cependant, contre toute attente, en 2019, à la stupéfaction de l'opinion nationale et internationale que les autorités du nouveau régime d'Alpha Condé, ont pris l'initiative de

déguerpir à nouveau les populations de Kaporo-rails de leur milieu de vie. Malgré les multiples tentatives de résistances des habitants, pour empêcher l'Etat de passer à l'action, c'est finalement chose faite. L'Etat invoque plusieurs arguments pour justifier cette opération de démolition : faire de Conakry une ville attractive, la délocalisation des certains ministères vers cette zone pour désengorger la ville, mettre en place des projets immobiliers, pour répondre aux besoins de logements sont entre autres les arguments avancés par le régime.

Par ailleurs, si les intentions sont louables, le mode opératoire et ses impacts socio-économiques sur les citoyens concernés sont largement discutables. Car derrière une telle opération, c'est toute vie sociale de milliers de personnes qui est en cause.

Le choix porté sur le quartier Kaporo- Rails s'explique pour plusieurs raisons : d'abord, cette partie de la ville de Conakry n'est pas à sa première fois d'être victime des opérations de déguerpissements. Il faut le souligner, la première démolition du quartier Kaporo-rails date de mars 1988, orchestrée par le régime précédent de Lansana Conté, auquel Alpha Condé était farouchement opposé.

C'est dans ce cadre que nous allons tenter dans cette partie, de questionner les pratiques de déguerpissements, afin de comprendre les différents rôles des acteurs impliqués dans la procédure.

Le constat sur le terrain nous montre que les citoyens ne veulent plus être que des victimes, mais plutôt des acteurs dans la construction de la ville. De montrer qu'ils ont leur mot à dire sur la gestion de la cité. C'est pour cela, que le collectif citoyen des victimes de Kaporo-rails, qui s'est constitué, depuis le début des opérations de déguerpissements, focalise toute notre attention dans ce document.

Dans l'objectif principal, il s'agit surtout de comprendre les discours formulés à partir du bas au regard des discours dits officiels. Cette partie nous renvoie à notre question de départ à savoir : comment et de quelle manière les mobilisations citoyennes peuvent-elles amener l'Etat à changer de stratégie voire de politique de la gestion foncière. Et de cette lecture, nous allons essayer de comprendre les rôles des différents acteurs et leurs influences dans les opérations de déguerpissements de Kaporo-rails. En quelque sorte, il s'agit pour nous de comprendre les rapports de force qui sous-tendent ces types d'opérations.



Images satellite avant et après les démolitions dans les quartiers de Kaporo Rails, Kipé 2 et Dimesse, à Conakry. Avant. © Planet Labs 2018.

Photo 1 : Vue aérienne Avant la démolition du quartier en 2018, source : Planet Labo



Photo 2 : Vue aérienne du quartier après démolition en 2019, source : Planet Labo

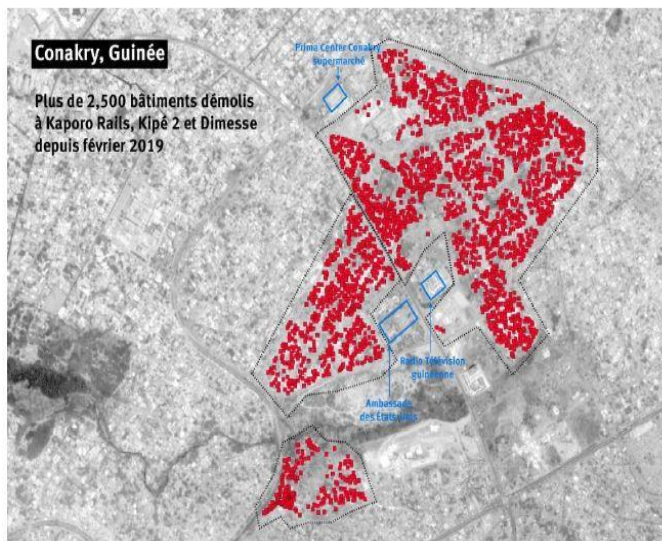


Photo 3 : Estimation des bâtiments démolis. Image analysée par l'ONG Human Rights Watch

- **Méthodologie :**

Pour notre enquête sur le terrain, nous avons ciblé en premier lieu, les ménages déguerpis. Commenant d'abord par une exploration de notre terrain d'études, en faisant des entretiens de bouche à oreille afin de bien orienter notre questionnaire. Suite à ce premier contact, nous avons choisi un échantillon de vingt-trois familles auprès desquelles nous avons passé des entretiens. Sachant que nous sommes sur une zone démolie, aucune des familles enquêtées ne vivait sur place. Les entretiens étaient soit présentiel quand la famille n'est pas trop éloignée soit téléphonique quand la situation l'exige.

En second lieu, nous avons rencontré les responsables d'associations, mouvements citoyens, responsables religieux, ainsi, comprendre leur rôle et position dans l'opération de déguerpissements.

Du côté institutionnel, trois cadres du ministère de l'habitat et de l'urbanisme se sont prêtés à nos questions. Le premier venant de la direction du domaine et du cadastre (DOCAD), le second, venant de la direction nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU) et le troisième issu du Bureau de la Conservation foncière de Conakry (BCF). Pour nuancer les avis nous avons rencontré un géomètre-expert, professionnel de l'urbain pour nous donner son avis sur la situation de Kaporo-rails.

En fin de compte, nous avons pu recueillir les avis de deux enseignants à l'université de Sonfonia.

Toutes ces étapes se sont déroulées sur la période du 25 janvier au 20 février. Compte tenu du temps qui nous est imparti face aux objectifs, certaines activités se faisaient de façon simultanée.

- **Collecte et présentation des données :**

Au-delà des données obtenues suite à notre enquête sur des acteurs variés, allant des ménages aux associations ainsi que les acteurs institutionnels, la presse, qu'elle soit nationale ou internationale, fut pour nous une importante source de données. Le déguerpissement de Kaporo est l'un des sujets les plus médiatisés de ces derniers temps en Guinée.

Ces différentes sources seront analysées au regard de la situation observée en plus des documents scientifiques traitant des politiques de déguerpissements.

III.1 Déguerpissement du quartier : une histoire qui se répète

« Le projet de construction d'un nouveau quartier administratif au centre géographique de l'agglomération, sur le plateau de Koloma, reprise du schéma colonial de Taïnakry, a en revanche servi de prétexte à une opération de répression dirigée contre un foyer d'opposition: entre le 20 et le 23 mars 1998, le quartier de Kaporo-Rail est rasé, ce qui entraîne l'expulsion de plus de 100 000 personnes dont de nombreux titulaires de titres fonciers. Les terrains, totalement dénudés, ne sont toujours pas occupés quatre ans plus tard. » (odile georg doc 9)

Ce passage tiré de l'article d'Odile Georg, « Conakry : la ville et son double. Des années 1880 à nos jours », publié en 2004, nous révèle plusieurs enseignements. L'une des questions qu'on s'est posées pendant nos enquêtes sur le quartier Kaporo-rail était de comprendre, pourquoi le déguerpissement à plusieurs reprises sur le même endroit ? Malgré le changement

de régime, pourquoi les nouvelles autorités pourtant opposées à l'ancien système reproduisent-elles les mêmes méthodes pour déguerpir les citoyens ?

En effet, l'attachement des élites guinéennes à l'idéologie de la ville occidentale moderne persiste encore de nos jours. Malgré les discours allant dans le sens de prendre en compte les pratiques locales et ses dimensions sociales, le constat est tout autre. Ce qui est frappant dans la situation de Kaporo-rails, c'est de voir les acteurs étatiques utiliser les mêmes méthodes que celles employées par l'ancienne puissance coloniale, quand il s'agit de déguerpir. La conduite des déguerpissements est une pratique diffuse dans le temps et dans l'espace des grandes métropoles du sud au point que l'on peut se demander si l'on n'assiste pas aujourd'hui, au renouvellement d'un ancien mode de production de la ville⁵¹. Au regard de la configuration actuelle de la ville de Conakry, avec toutes les difficultés liées aux logements, les transports et déplacements, le faible revenu des ménages, on peut sans doute affirmer que les déguerpissements d'aujourd'hui sont plus douloureux.



Photo 4 : Le ministre de l'urbanisme sur les lieux de déguerpissements à Kaporo-rails, entouré des hommes en uniformes. Source : Guineenews.com

⁵¹ Citer par **Julie Blot et Amandine Spire**, 2014 « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines »

Se rendant compte de l'existence d'un schéma d'urbanisme élaboré pendant l'époque coloniale, qui prévoit de faire Tainakry (où se situe aujourd'hui Kaporo-rail) une ville moderne, tous les régimes s'accordent pour rendre ce schéma d'urbanisme réalisable. Pourtant, le contexte n'est plus le même. Dans la première et deuxième partie, nous avons évoqué le mimétisme des élites africaines à vouloir imposer le modèle de ville européenne. Selon le discours officiel, Kaporo-rails fait partie du centre directionnel de Koloma. Ces espaces sont destinés à accueillir des infrastructures capables de faire de Conakry une capitale moderne en phase aux standards internationaux. Ce qui permettra de décongestionner le premier centre administratif de Kaloum.

Le premier décret faisant de ce site une réserve foncière a été pris en 1989. En mars 1998, le régime de Lansana Conté engage les opérations de déguerpissements du quartier, entraînant l'expulsion de plus 100 000 citoyens. Le soutien des opposants politiques aux habitants expulsés fait de Kaporo-rails un fief de l'opposition. Parmi ces groupes d'opposants, on retrouve Alpha Condé qui a succédé à Lansana Conté.

Par ailleurs, en 2019, une opération de démolition est de nouveau engagée par le nouveau régime. Cette fois-ci encore, Ibrahima Kourouma le ministre de la ville et de l'aménagement du territoire prévient « Le déguerpissement ira jusqu'au bout ». Il s'agit pour les autorités de récupérer les 265,7 hectares. Dans un entretien qu'il a accordé à un journal, le ministre de l'urbanisme indique que « *Kaporo-Rails est un domaine réservé de l'État conformément au décret 211 pris en 1989. Les occupants le savent bien. Il y a eu un premier déguerpissement en 1998 qui a partiellement libéré le site. Tous ceux qui s'y sont installés l'ont fait illégalement. Pour preuve, les constructions ne sont pas durables* »⁵². A la question de savoir ce qui est prévu pour les femmes et les enfants, le ministre rajoute « *Nous sommes sensibles à la situation de ces femmes, mais la priorité, actuellement, est de récupérer les domaines de l'État* »⁵³. Cette intervention montre la fermeté de l'Etat.

Tout au long de nos enquêtes, nous avons cherché à savoir s'il y a eu un cadre de dialogue dans lequel la consultation citoyenne est engagée pour une telle opération. Du côté de l'administration, on parlait plutôt de lois et de règles d'urbanisme. On avait l'impression que la dimension sociale venait en dernière position.

⁵² Publié dans le journal jeune Afrique <https://www.jeuneafrique.com/739518/societe/guinee-a-kaporo-rails-un-deguerpissement-qui-ira-jusquau-bout/>

⁵³ Ibidem

De l'autre côté, se crée un collectif de citoyens, qui cette fois décidé de faire blocus à tout projet de démolition. Ce mouvement créé à cette occasion se dit prêt à aller à tous les niveaux pour faire entendre leur voix. C'est ainsi qu'une bataille s'est engagée entre l'Etat et les habitants de Kaporo-rails. Non seulement aux niveaux des instances judiciaires, mais aussi, dans le monde médiatique. Ce qui n'a pas empêché l'Etat d'atteindre ses objectifs. Selon le rapport de l'ONG Human Rights Watch, au moins 2 5000 bâtiments ont été démolis dans les quartiers de Kaporo-rails, Dimesse et Kipé 2. Ce qui suscité de vives réactions au sein de l'opinion internationale.

III.2 Mobilisation citoyenne pour faire face aux figures du pouvoir

Il n'est pas étonnant de voir émerger un groupe de personnes, qui tente de s'opposer au déguerpissement. C'est dans ce cadre que dès l'annonce du gouvernement de vouloir libérer les espaces de Kaporo-rails, qu'un mouvement citoyen s'est créé pour cette décision.

En allant à la rencontre de ce collectif citoyen, par le biais d'un des responsables, leur détermination d'aller jusqu'au bout était de mise.

La première remarque en faveur du collectif des victimes de déguerpissement de Kaporo-rails en 2019, c'est la diversité des profils. Au sein du collectif, on retrouve toutes les catégories socio-professionnelles. Des intellectuels, des commerçants, des ouvriers, etc. Disons, le quartier est très homogène en termes de population. La deuxième remarque, c'est qu'au regard des autres quartiers de la capitale, Kaporo-rail est loin d'être le plus précaire de Conakry. Certes, des baraques et maquis sont installés en grande partie sur la première zone détruite en 1988 suite à la réappropriation des citadins. Beaucoup nous ont montré des papiers officiels qui justifient leur présence sur cette localité.

À la différence de la première démolition de 1998, qui a aussi fait des remous au sein de la société guinéenne, celle de 2019 correspond à un moment où les canaux de communication se sont beaucoup diversifiés. Une diversification liée à l'émergence de la presse en ligne et l'apparition des réseaux sociaux. Ce qui a beaucoup contribué à rendre le collectif et ses actions visibles sur l'espace public et médiatique. La liberté de la presse étant l'un des fondements de

la démocratie, le collectif citoyen s'est saisi de cette occasion pour tenir des points de presse de façon régulière pour informer l'opinion nationale sur l'évolution de la situation de Kaporo-rails.

Par ailleurs, sur le plan judiciaire, le bras de fer entre l'Etat et le collectif citoyens nous semble intéressant. Constituer un pool d'avocats, ainsi affronter l'Etat au niveau de toutes les juridictions du pays n'est pas une mince affaire pour le collectif. Cette bataille judiciaire nous donne quelques enseignements. Il s'agit de la quasi-inexistence d'un cadre dialogue qui devait être un préalable dans la procédure de déguerpissement. L'un des enquêtés se confie à nous en ces termes : *« Les agents de l'Etat sont venus mettre des croix sur nos bâtiments en nous disant de quitter dans les 48 heures qui suivent. D'autres n'ont même pas eu ce temps. Quesque qu'on peut faire avec un délai aussi court ? Les gendarmes ont cassé sous nos yeux tout ce qu'on a construit en un jour »*.

L'ampleur de la crise sociale a conduit les citoyens à prendre des initiatives d'autodéfense. Le choix de cette démarche semble indiquer des changements dans la fabrique de la ville.

Débouté de la justice guinéenne, le collectif compte aller plus loin en saisissant les juridictions sous régionales en l'occurrence la CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afriques de l'Ouest), pour faire entendre leur voix. De ce fait, on assiste à une forme résistances des habitants de Kaporo-rail qui tentent, par tous les moyens politiques et juridiques de se maintenir sur les espaces ciblés par l'Etat. Il faut rappeler que la vulnérabilité des habitants déguerpis ne signifie pas forcément que ces derniers n'ont pas de recours pour mener des résistances, ou pour faire face aux décisions prises contre eux. Mais face à un Etat qui n'entend pas céder et qui est prêt à utiliser la force pour arriver à ses fins, les marges de manoeuvre des citoyens restent faibles. A la question de savoir s'ils espèrent trouver gain de cause, l'un des responsables nous répond :

« Nous vivons sous une dictature l'Etat utilise l'armée pour nous chasser. On a utilisé tous les moyens, mais l'Etat préfère la violence. Nous, on s'attendait à ce que l'Etat nous dédommage. Le ministre a dit que personne ne détient des documents délivrés par son ministère, mais ce n'est pas vrai. Moi, j'ai des documents légaux signés par des ministères de l'Etat guinéen depuis 1982 délivrés à mon papa qui est décédé maintenant ces documents ont des numéros d'enregistrements au cadastre et le savent bien. Le ministre continu de mentir, car moi, j'ai un arrêté et à ce je sache aucun chef de

quartier ne délivre des arrêté ministériels. Ce qu'ils ont fait, c'est tout simplement cruel, même les écoles ne sont pas épargnées. Pourtant, beaucoup d'enfants qui étaient en classes d'examen n'ont pas continué l'année scolaire. Je suis déçu, tout le monde est déçu. Aujourd'hui, quelqu'un qui avait tout chez lui, se retrouve couché à terre chez un parent

».



Le pool d'avocats qui a défendu les habitants de Kipé 2

Photo 5 : Le pool d'avocats en concertation avec le collectif citoyens victimes de déguerpissement. Source : Guineematin.com

Dans leur stratégie de déstabilisation des initiatives citoyennes, les acteurs politiques n'hésitent pas à utiliser l'ethno stratégie pour anéantir les mouvements de contestation. C'est ainsi que dans nos enquêtes, un responsable du collectif nous a témoigné de quelques divergences sur les prises de positions des membres du collectif.

S'il est vrai qu'un mouvement citoyen, bien structuré, peut amener le pouvoir à revoir sa manière de déguerpir, le collectif citoyen de Kaporo-rails s'est vite heurté à un problème majeur. Il s'agit avant tout d'un système de gouvernance locale qui est peu favorable à

l'émergence et à la pérennisation d'un tel mouvement. En effet, la décentralisation en république de Guinée est loin d'être effective sur le terrain. Les initiatives venant des élus locaux sont très rares. Nos enquêtes nous ont montré que sur toutes les étapes de la procédure du déguerpissement, leurs relations avec l'administration centrale s'apparentent beaucoup plus à une information qu'à des consultations. Cette forme de gouvernance verticale dans laquelle les pouvoirs locaux ne sont reconnus que sur le papier constitue un véritable frein à la démocratie et à la gouvernance locale. Prendre en compte la dimension sociale dans tout projet, nécessite à la base un cadre de dialogue dans lequel les citoyens sont amenés à donner leur avis sur la gestion de leur quartier. Lorsque ce cadre de dialogue n'existe pas, les citoyens qui se sentent victimes d'une injustice se mobilisent pour faire face. Et malheureusement, toutes les tentatives sont employées par le pouvoir central pour anéantir l'émergence du mouvement.

Les citoyens déguerpis ou menacés de déguerpissement sont inégalement armés pour faire face aux autorités urbaines le plus souvent appuyées par l'Etat. L'action répressive directe de l'Etat constitue un véritable frein à toute opposition visant à empêcher le déguerpissement. Cela se manifeste par une descente musclée des militaires qui n'hésitent pas à tirer à balles réelles sur les citoyens. Les autorités interdisent toutes manifestations, procèdent à des emprisonnements des protestataires. Il est évident qu'en procédant de cette façon l'Etat laisse peu de place aux mobilisations.

III.3 La complexité du jeu d'acteurs aux intérêts divergents

Les déguerpissements sont des moments de mise en visibilité de rapports de force politiques et sociaux qui reconfigurent rapidement les villes, au détriment des citoyens les plus faibles⁵⁴. Le déguerpissement de Kapor-rails en 2019 a permis de mettre en lumière une crise profonde entre les acteurs politiques, mais aussi le manque de confiance entre politiques et sociétés civiles. Lorsqu'en mai 2016, Alpha Condé alors président de la république s'est rendu dans le quartier, le chef de l'Etat guinéen avait promis d'indemniser les habitants de cette localité qui avait été déguerpis pour une première fois en 1998. Il affirmait devant la presse que « *Kaporo-*

⁵⁴ Amandine Spire et al, Karthala, 2013, « L'injustice spatiale et la ville » chapitre d'ouvrage, « Localisation forcée en ville : injustice spatiale et politiques de déguerpissement

rails est une plaie qui n'est pas encore refermée. Il est du pouvoir du Gouvernement de déguerpir des citoyens, mais cela se fait dans des conditions démocratiques. Pour que Conakry change, il va falloir casser et reconstruire. Il faudrait que les gens de Kaporo-rails soient rétablis dans leurs droits, c'est-à-dire qu'ils soient indemnisés. Cet endroit doit servir de centre administratif et diplomatique », avait alors promis le président. Quelques années plus tard, selon nos enquêtes, non seulement il n'y a pas eu d'indemnisation, pire que cela, la localité est de nouveau victime d'un second déguerpissement.

Par ailleurs ce qui est frappant dans cette situation, c'est le revirement de certains acteurs politiques en fonction du contexte. Le quartier qualifié de nouveau comme un fief de l'opposition, la prise de position des acteurs n'est guère étonnante. Le plus souvent dans ces genres de situations les opérations de déguerpissements s'adosent à des logiques opportunistes pour saisir la bonne occasion notamment en termes de calendrier électoral ou pour renforcer sa base politique. La situation des déguerpissements de Kaporo n'a pas laissé l'opposition guinéenne indifférente. Elle a dénoncé la violence exercée sur les citoyens. Un des responsables du collectif citoyen nous a affirmé recevoir des soutiens de l'opposition à travers des collectes de fonds en faveur des victimes. L'UFDG, le principal parti de l'opposition a par exemple pris en charge l'évacuation d'une jeune fille en Tunisie, atteinte par balle lors des casses de la localité.

En allant à la rencontre des différents acteurs, l'implication des leaders politiques a particulièrement attiré notre attention. La transhumance des acteurs politiques entre mouvance au pouvoir et opposition nous montre des rapports de force au détriment des pauvres citoyens. Des leaders farouchement opposés aux déguerpissements hier deviennent partisans et promoteurs des nouveaux déguerpissements. A commencer par le chef de l'Etat jusqu'à ses ministres ou dignitaires de son camp. Derrière les arguments portant sur la modernisation, l'utilité publique et la mise en ordre des grandes villes se cachent des intérêts économiques qui se mêlent des intérêts privés, voire personnels dans le cadre de régimes politiques corrompus⁵⁵.

Etant donné que le quartier se trouve sur des espaces convoités, les projets pour lesquels les citoyens sont déguerpis ne correspondent pas toujours à la réalité après le déguerpissement. Des agendas cachés de certains promoteurs immobiliers peuvent entrer en jeu. L'exemple le plus emblématique de cette situation concerne un autre quartier non loin de Kaporo-rails. Il s'agit du quartier Nongo aussi situé dans la commune de Ratoma. A l'époque, le gouvernement avait

⁵⁵ Citer par **Julie Blot et Amandine Spire**, 2014 Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines

annoncé un projet de construction de logements sociaux. Sur le terrain, les villas construites étaient hors portée du citoyen moyen. Le projet final véhiculait une forme de traitement différenciée des citoyens. En réalité, on se rend aisément compte que c'est une exclusion des pauvres les poussant à se réfugier dans les périphéries ou dans d'autres quartiers précaires. Cela nous amène à se poser la même question sur le cas de Kaporo-rails.



Photo 6 : Le centre commercial « Prima Center » situé dans la première partie déguerpie en 1998 Source : BAH Mamadou

Déjà, depuis le premier déguerpissement il y a de cela deux décennies, jusqu'à présent sur le terrain les populations attendent de voir la réalisation des promesses tenues par le régime d'alors. Hormis certaines ambassades notamment américaine, la radiotélévision nationale, un bâtiment du ministère des affaires étrangères ou encore le siège de l'Autorité des postes de télécommunications (ARPT), le projet de développement promis tarde encore à voir jour. Pourtant, sur les mêmes espaces, l'Etat a octroyé des lots à des promoteurs immobiliers à des logiques purement marchandes. C'est le cas du Primer Center, un centre commercial ou encore l'hôtel en construction communément appelé les jumelles proche de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique. On voit bien à ce niveau que c'est loin d'être une délocalisation du centre administratif de Kaloum. Cela ressemble plutôt à une marchandisation de la terre aux logiques

capitalistes. Le déguerpissement au profit de complexes immobiliers se multiplie en faveur des classes moyennes et supérieures, nourrissant ainsi une spéculation foncière le plus souvent déconnectée des réalités locales. L'analyse de notre terrain d'études traduit bien les déguerpissements au profit de certains intérêts économiques, politiques, et sociaux.

III.4 Les paradoxes de l'argument de l'illégalité

Les discours des politiques sur le juste et l'injuste, ce qui est légal ou illégal s'avèrent fort ambigus. Cela varie en fonction des contextes politiques. Les autorités inscrivent la conduite des déguerpissements dans des registres peu légaux voire totalement illégaux. Les discours tenus pour déguerpir consistent à mettre en conformité un plan d'urbanisme qui au départ n'est pas respecté. Ces discours sur la légalité ont pour effet de remettre en cause la légitimité des occupants de terrains visés par les procédures d'expulsion⁵⁶. Ainsi, l'occupation des sols est alors jugée illégale. Mais une fois les habitants déguerpis, une autre illégalité apparaît. Les terrains démolis font rapidement l'objet d'une autre occupation à travers des projets immobiliers différents du projet annoncé au départ par les autorités. Cela se fait sans que le foncier n'ait changé de statut au niveau des documents d'urbanisme. Comme on l'a souligné dans la section précédente, la construction du centre commercial Prima center inauguré en 2015 à Kaporo-rails et également les deux tours de grandes hauteurs sont des exemples. En quelque sorte, ces espaces changent tout simplement de mains sous l'influence des promoteurs immobiliers.

Autres faits marquants sur ces espaces déguerpis, c'est la réappropriation des citoyens. Ces espaces sont vite occupés par des ateliers de soudures, des garages mécaniques ainsi que des maquis en tout genre. Ces occupations sont en grande partie faites en complicité des autorités locales (chefs de quartiers, chefs de secteurs). On voit bien que lorsqu'on démolit au nom de l'illégalité, très vite une autre forme d'illégalité apparaît. Car l'espace a horreur du vide.

Le site de Koloma dans lequel se situe Kaporo-rails est devenu en l'espace deux décennies, un lieu hétéroclite. Pourtant, les déguerpissements étaient opérés pour accueillir une grande part

⁵⁶ Citer par **Julie Blot et Amandine Spire**, 2014 Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines

des équipements administratifs de Kaloum. Sur le terrain cet objectif est loin d'être atteint. D'un côté, des occupations spontanées et de l'autre côté le développement des projets immobiliers par des promoteurs qui affichent leur volonté de contrôler ces espaces. Finalement, si ce n'est pas pour réaliser les projets annoncés au départ pourquoi déguerpir ? D'autant plus que les nouvelles occupations, qu'elles soient reconnues ou non par l'Etat, ne suivent toujours pas le plan de planification urbaine. Le centre commercial « Prima Center » serait à l'emplacement prévu au plan de 1998 pour l'assemblée nationale (Bah, 2017)⁵⁷. Au final, on le voit bien: ni le plan d'urbanisme ni la loi foncière ne sont respectés.



Photo 7 : Les tours jumelles de Kakimbo de 25 niveaux sur une superficie de 11 hectares. On voit bien à ce niveau l'influence des promoteurs immobiliers dans l'occupation des espaces déguerpis.

⁵⁷ **KEBE-Gangneux Julie**, (2018) « *Fabriquer l'ordinaire de la ville : le rôle de l'habitant à Conakry (Guinée)* » Thèse présentée et soutenue à l'UGARUN, le 19 novembre 2018 Unité de recherche : Espaces et Sociétés – Nantes, UMR- C 6590. Sous la direction François Madoré professeur des universités de Nantes

III.4.1 Dispositifs de régulations défailtantes

La superposition de différents types de droits (droit moderne, droits coutumiers, etc.) amène une confusion qui n'est pas favorable à la sécurisation du foncier. La ville est un système complexe. Résoudre le problème lié à l'accès au foncier est l'une des bases de développement d'une société et par la même occasion un début d'une justice spatiale. C'est pourquoi, il est important de mettre en place des dispositifs de régulations efficaces qui prennent en compte plusieurs facteurs. Lorsqu'on a des pratiques foncières locales très anciennes, tout dispositif qui se veut efficace devrait partir de cette base pour apporter des améliorations.

Cependant, en Guinée au regard des documents d'urbanismes élaborés par l'administration, on a l'impression que le droit prime sur le social. Or, le droit ne fait pas une ville. Même dans les pays où les règles juridiques président depuis longtemps au développement urbain, les infractions à la réglementation d'urbanisme sont tellement nombreuses qu'elles engendrent forcément scepticisme et interrogation sur l'efficacité du droit⁵⁸. En Guinée, la réalité sociale a toujours résisté aux beaux textes en matière d'urbanisme. A Kapororails, cette situation est nettement perceptible. La confusion qui tourne autour du document valant titre de propriété est révélateur d'une grande défailtance des dispositifs mis en place pour sécuriser le foncier. Si certains savent ce que sait un titre foncier, beaucoup se contentent d'un certificat d'urbanisme, d'un plan de masse, d'un arrêté d'occupation parfois révocable ou tout autre document de ce genre qui n'a pas les mêmes valeurs juridiques.

Pendant nos enquêtes, beaucoup de ménages nous ont présenté leurs documents de propriété pour justifier leur raison d'être sur le quartier. Bien que la plupart de ces documents soient officiels, on avait constaté une certaine méconnaissance sur la portée de ces documents. Ainsi, on a observé des différences d'interprétation entre Etat et citoyens sur les conditions qui permettent à une personne de se réclamer propriétaire d'une parcelle. Les pratiques locales n'étant pas reconnues par les acteurs du pouvoir, le légal à son tour ne trouve pas une légitimité au sein de la population locale.

Par ailleurs, les causes de ce dysfonctionnement se situent à plusieurs niveaux. D'abord, on l'a rappelé plusieurs fois, le code foncier censé améliorer la sécurité foncière est en grande

⁵⁸ Michel PROUZET, 1983, « Enjeux fonciers en Afrique Noire »

partie inadapté aux réalités guinéennes. Ensuite, le changement de régime à la tête de l'Etat crée une insécurité foncière. Le régime actuel ne reconnaissant pas certains documents établis par l'ancien régime. Cela crée un recommencement sans fin. Au niveau du collectif, ceux qui détiennent des preuves de leur installation sur le site de Kapor-rails, à travers des documents fournis par l'administration, nous affirment qu'aucun dédommagement n'a eu lieu pour les remettre dans leur droit. Si chaque personne qui vient remet en cause les actions précédentes, se pose alors la question de la continuité de l'Etat.

Dans de telles situations, avoir un titre foncier délivré par les services d'urbanisme, ne garantit pas la propriété. Car les risques d'expulsions sans compensation existent.

III.5 Déguerpissement : perte irrémédiable d'un lieu



Photo 8 : une photo devenue virulente sur les réseaux sociaux, prise pendant le déguerpissement dont les victimes se servaient pour attirer l'attention de l'opinion public, Source : <https://guineematin.com/tag/collectif-des-victimes-de-kaporo-rails/>

Déguerpir, c'est avant tout contraindre au départ. Ce déplacement forcé est plus ou moins vécu comme une injustice. L'effondrement de toute une vie pour les occupants des lieux ciblés. La douleur subie varie en fonction des trajectoires individuelles ou familiales, mais aussi des types d'activités économiques occupées, le rôle social de chacun.

A ce niveau, on parle surtout de l'ancrage territorial. L'occupation de Kaporo-rails s'est faite de façon progressive de sorte que tous les habitants n'ont pas le même rapport aux lieux. On pourrait même parler de capital d'autochtonie très élevé chez certains citoyens enquêtés. Le déguerpissement de Kaporo-rails est vécu par certains comme une fin de parcours. Les lieux sont chargés d'histoire et de symboles pour les habitants qui y habitent. Voir cette expérience habitante construite au fil du temps disparaître en un jour crée forcément une fracture sociale. C'est ainsi qu'une famille nous racontait l'importance de leur concession pour la communauté issues de leur village.

Le père de famille âgé de 76 ans nous raconte :

« Le dernier dimanche de tous les mois, c'est chez nous qu'on faisait les réunions familiales, car je suis le sage de notre communauté. Beaucoup de personnes de notre village sont passées chez moi à Kaporo-rails avant de trouver leur propre logement. C'est ici que j'ai eu tous mes 13 enfants. On vient nous détruire tout cela. Vous voyez ce que l'Etat nous a fait ? Le problème, ce que l'Etat n'a même pas accepté de recevoir nos dossiers pour savoir quel document est authentique et ce qui ne l'ai pas »

A l'image de cette famille, beaucoup d'autres familles se trouvent dans des situations similaires. Pour certains, leur maison était l'unique patrimoine familial. Au regard de la centralité du quartier, détenir une parcelle ou une maison dans cette localité est un signe de fierté, de renforcement du statut social.

Kaporo-rails comme beaucoup d'autres quartiers de Conakry, est construit à la base de l'expérience habitante. C'est donc un véritable espace de sociabilité dans lequel se sont construites des relations humaines. Il est impossible de mesurer le rapport affectif à un territoire. Le déguerpissement de Kaporo-rails a engendré pour les habitants une perte irrémédiable.

Certains citoyens ont pu récupérer quelques matériaux de leurs maisons pour les réutiliser ailleurs, d'autres n'ont même pas eu le temps de prendre quoi que ce soit selon les témoignages.

Quant à la possibilité de dédommagement, les cadres du ministère de l'urbanisme nous ont confiés qu'à date, ils n'ont pas connaissance d'une quelconque proposition du gouvernement allant dans ce sens. Ils nous ont fait savoir toutefois que pendant le premier déguerpissement des terres ont été mis à la disposition des victimes à la périphérie de Conakry. Mais après enquête les avis sont partagés sur la gestion de cette question de compensation, parce que la procédure de déguerpissement n'a jamais franchi toutes les étapes, à savoir le préavis, la démolition, et la compensation.

Par ailleurs, si la relation affective au quartier est difficile à mesurer, l'éloignement et la relégation en périphérie se traduisent concrètement en termes de perte d'accès aux ressources urbaines⁵⁹. Cet éloignement de citoyens, victimes de déguerpissement, montre politiquement leur relégation aux portes de la ville faisant d'eux des citoyens de seconde zone. La déterritorialisation entraîne une forme de violence physique et psychologique qui remet en cause la légitimité de certaines formes d'occupation des espaces urbains. A Kaporo-rails certains ne pouvant même pas être en périphérie par manque de moyens, ces familles se sont vu obligés de rentrer au village. De plus, ses espaces ne sont pas seulement leur lieu de logement. Pour beaucoup de gens, ces lieux cumulent à la fois, activités génératrices de revenus et lieux d'habitations.

⁵⁹ Amandine Spire et al, Karthala, 2013, « L'injustice spatiale et la ville » chapitre d'ouvrage, « Localisation forcée en ville : injustice spatiale et politiques de déguerpissement

III.5.1 Sentiment d'impuissance

Lorsque les citoyens essayent sans succès d'user de tous les moyens, pour empêcher l'Etat de les contraindre au départ, vient ensuite le sentiment d'impuissance. Bien que le collectif citoyen de Kaporo-rails soit déterminé dans la résistance, bénéficiant d'un large soutien de l'opinion nationale, cela n'a pas empêché l'Etat de procéder à la démolition du quartier. Le déguerpissement met aussi en visibilité un traitement différencié des citoyens aux capacités de mobilisation inégales. Loin d'affirmer que le collectif citoyen avait une faible capacité de mobilisation, nous pouvons tout de même comprendre que cela n'a pas suffi à faire fléchir l'Etat.

Il faut rajouter aussi que le statut des déguerpis n'a que très peu voire aucune reconnaissance officielle. C'est ainsi donc, que les victimes de déguerpissement échappent aux regards des instances internationales. Ces derniers réservant leur aide souvent aux réfugiés et aux déplacés. Cette situation accroît la vulnérabilité avec un sentiment d'injustice. Car les populations visées par les politiques de déguerpissement se voient contraintes aux départs forcés. A la question, de savoir à quel moment intervient cette injustice, on a cherché à comprendre s'il s'agit du déplacement en lui-même, ou le fait d'être relégué aux espaces périphériques. Un enquêté nous répond : « *quand tu es pauvre ici, tu as droit à rien, les chefs font ce qu'ils veulent, mais moi je me remets à Dieu* ». Ce témoignage montre un certain degré de sentiment d'impuissance face à une autorité qui n'entend pas céder.

III.5.2 Le devenir des espaces libérés



Photo 9 : après la démolition du site laissant le site totalement vide source : BAH Mamadou

Une fois les espaces déguerpis, se pose alors la question de ce qui va devenir les lieux. La forte mobilisation des citoyens de Kaporo-rails en 2019 s'explique par le fait que les promesses tenues par les pouvoirs publics sur le devenir des espaces démolis en 1998 n'ont pas été matérialisées sur le terrain. Entre la première et seconde démolitions, ces espaces sont longtemps devenus vides. Ce qui occasionne comme on l'a cité plus haut, d'autres formes de réappropriations. Le projet au nom duquel les citoyens ont été chassés tarde encore à voir le jour. Le peu de réalisations observées ne colle pas aux discours annoncés au départ. Finalement, pourquoi déguerpir ? Les anciens déguerpis du quartier s'accordent tous à dénoncer l'absence totale d'information sur le devenir des espaces libérés. Cela crée une frustration profonde de la part de déguerpis. Le devenir des espaces libérés par les déguerpissements peut engendrer une

injustice supplémentaire lorsque les résidents ayant dû abandonner les lieux interprètent leur relégation comme point de départ d'un projet de ville leur échappant⁶⁰.

Pourtant à Kaporo-rails, même avec le nouveau déguerpissement, on voit réapparaître la même situation sur l'occupation des espaces. Des clôtures et fondations commencent à voir le jour sur ses espaces sans que les citoyens ne sachent de quoi il s'agit exactement. Quels types de projet, au profit de qui ? Ces projets sont financés par qui ? Ce sont des questions que les victimes se posent. Dans nos enquêtes, ces projets en phases démarrage sont loin d'être les projets vendus par les autorités qui consistent à transférer une partie du centre administratif de Kaloum.

Les arguments avancés pour justifier les déguerpissements traduisent des projets pour un certain type de ville normée et compétitive, injuste dans le sens où elle ne paraît pas destinée à tous malgré les promesses de retombées collectives dans un futur lointain⁶¹.

III.5.3 Procédures de relogement des laissées-pour comptes

Les politiques de déguerpissements mettent en lumière les relations différenciées à la ville notamment sur les espaces centraux. Si certains, en fonction de leur statut social, arrivent plus ou moins à reloger ailleurs, pour d'autres, leur vulnérabilité est telle que, trouver un logement est presque impossible. La situation de Kaporo-rails illustre bien cela. Nous avons rencontré des ménages déguerpis du quartier qui, après deux ans n'ont pas encore trouvé de logement. Avec des ménages dont les enfants sont dispersés et confiés à d'autres familles. Ne pouvant pas accueillir toute une famille, les parents se voient séparés de leurs enfants. L'un chez le cousin, l'autre chez la tante, etc.

Ces moments de crise sociale mettent aussi en lumière la capacité des populations à créer des réseaux d'entraides qui dépassent largement les aides proposées par l'Etat. Bien que ces

⁶⁰ Amandine Spire et al, Karthala, 2013, « L'injustice spatiale et la ville » chapitre d'ouvrage, « Localisation forcée en ville : injustice spatiale et politiques de déguerpissement

⁶¹ Ibidem

réseaux ne soient pas reconnus officiellement, leur influence dépasse les frontières du pays. C'est dans ce cadre qu'on a rencontré certaines associations qui n'ont aucune base légale, mais dont les actions sur le terrain ont apporté des aides à beaucoup de victimes. Ce qui est marquant, c'est la rapidité de mobilisation des citoyens pour cette cause. On peut le constater, ces associations se sont mobilisées spontanément dès le début des déguerpissements de Kaporo-rails. Elles constituent des acteurs non négligeables dans la procédure de déguerpissement. Leur capacité à mobiliser et à impliquer toutes les couches sociales dans un temps record, prouve à suffisance que la population à son mot à dire sur la gestion de la cité. Chose qui est pourtant ignorée en grande partie par les acteurs des pouvoirs publics. Il serait important de mettre les habitants au centre des politiques de la ville.

L'un des responsables d'une des associations qui s'est prêté à nos questions nous a relaté leur action sur le terrain. À la question de savoir les différents types de dispositifs qu'ils ont mis en place pour venir en aide aux familles (relogement, soutien scolaire des enfants, alimentation, etc. il nous répond :

« En termes concrets, on a procédé au relogement et au paiement de l'intégralité du loyer pendant un an ; Paiement des frais de scolarité annuels des enfants de parents victimes de déguerpissement, Don de sacs de riz, Assistance humanitaire ; assistance financière à hauteur de 3 millions de Francs guinéens ; Paiement des frais de transport pour les victimes souhaitant s'installer en province. De plus, de nouvelles parcelles de 11 hectares situées à Coyah offertes par un compatriote ont été mises à la disposition de l'association, pour construire des logements sociaux au bénéfice des victimes. Les travaux de construction n'ont pas encore commencé»

Tous ces mouvements de soutien en faveur des victimes de déguerpissement poursuivent le même objectif. Cependant, leur fragmentation réduit considérablement leur action sur le terrain. Le constat montre un manque de synergie entre les acteurs impliqués pour venir en aide aux victimes. Pourtant, une synergie d'acteurs comme l'a souligné l'un des enquêtés aurait pu certainement donner plus d'impact aux actions menées sur le terrain.

Conclusion :

Ce travail s'est donné pour ambition de faire une analyse sur les conflits fonciers autour des politiques de déguerpissements. Ainsi, à partir d'une étude de cas du quartier de Kaporo-rails, nous nous sommes posé la question de savoir « en quoi l'émergence de collectifs citoyens peut amener les autorités guinéennes à changer leur stratégie de déguerpissement ? » Également dans le même sens, voir « De quelle manière la structuration de ces collectifs citoyens amène-t-elle une nouvelle manière de gestion de l'urbain ? »

L'analyse du foncier en tant que création sociale nous montre que la terre est un marqueur de l'identité des individus en Guinée. Des tensions nombreuses découlent du manque d'adaptation des élites et du manque de connaissances des populations en matière de législations foncière. Nous nous sommes rendu compte qu'il existe dès le début de l'urbanisation de la Guinée, un dualisme entre pratiques et légalités. Vouloir inscrire le pays sur la voie de la modernité en ignorant l'histoire socio-culturelle de ceux qui l'habitent ne permet pas de garantir une sécurité foncière. Le sentiment d'insécurité foncière est toujours grandissant en Guinée malgré les réformes. Malgré les réformes dans la législation, cela n'a pas reculé la précarité urbaine et l'insécurité dans la gestion du foncier.

Travailler sur la ville sans tenir compte de l'aspect social, c'est ignorer la préoccupation de la population et ainsi, apporter des solutions non adaptées. C'est pourquoi, il est important d'intégrer les valeurs de la société dans la question de légalité. L'échec répété dans les politiques foncières de la Guinée, s'explique en grande partie de par la déconnexion des élites aux réalités sociales. Il faut une prééminence de la légitimité sur la légalité pour que les actions portent positivement.

Les déguerpissements ne sont pas des faits nouveaux, on l'a vu, ces pratiques datent de la période coloniale. Les contextes n'étant pas les mêmes, les autorités doivent revoir leur manière d'expulser et ainsi, mettre le citoyen au cœur des prises de décisions concernant la gestion de la cité. Notre enquête sur Kaporo-rails l'a montré, les citoyens ne veulent plus être vus comme des objets. Mais plutôt comme des acteurs qui participent au développement de leur localité. Il faudrait pour cela prendre en compte leur vécu, leur perception ainsi que les expériences pour faire la ville, afin de répondre à leur attente.

Par ailleurs, l'un des freins à l'émergence d'une société civile dynamique, c'est de partir à rangs dispersés. Dans une société où la démocratie est bafouée, les acteurs du pouvoir créent des stratégies de divisions pour étouffer tout mouvement qui tente d'émerger. Les citoyens n'ont pas les mêmes ressources pour résister. A l'absence de la constitution d'un collectif représentatif, les chances d'aboutir à une quelconque lutte sont peu probables. Ces déguerpissements mets aussi en lumières la défaillance du système de gouvernance au global en Guinée. L'absence de véritable démocratie réduit les citoyens au silence et rend difficile l'émergence d'une société civile, capable de défendre leur droit. C'est pourquoi, favoriser la démocratie locale est inéluctablement le chemin de la bonne gouvernance. Dans un contexte où les enjeux sont énormes, la participation des citoyens aux projets qui concernent leur territoire doit être privilégiée. Ce qui crée les bases d'une justice spatiale.

Bibliographie :

Ouvrage :

IGUE J. O (2010) « Maitrise de l'espace et développement en Afrique : Etat des lieux » Karthala, 398p

LE BRIS E, LE ROY E LEIMDORFER, (1982) « Enjeux fonciers en Afrique Noire » Orstom, Karthala, 430p

PAULAIS T, (2012) « Financer les villes d'Afrique : l'enjeu de l'investissement local » sous la direction de la Banque Mondiale (BM) et l'Agence française de développement (AFD).

Spire A et al, (2013) « Localisation forcée en ville : injustice spatiale et politiques de déguerpissements » Karthala

TRIBOUT D et VONTHRON P. (1998) « Les grandes villes d'Afriques ». Aux éditions Ellipses, 62p

Revue :

Aurore M et Broutin C, (2012), « Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis et acteurs et initiatives contemporaines » dans *Grain de sel* numéro 57

BAVOUX (Jean-Jacques), Initiation à l'analyse spatiale, Paris, Armand Colin, 2010, 127 pages.

Baron C, (2004) « De la ville marché à la ville hybride. L'analyse socio-économique des processus d'exclusion urbaine dans les villes africaines à travers la problématique du foncier » Karthala *hommes et sociétés*, p95-117

Blot, J. et Spire, A., « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud », *L'Espace Politique* [En ligne], 22 | 2014-1, mis en ligne le 17 mars 2014

BLOT, J., SPIRE, A., 2013, « Déguerpissements », *Hypergéô*, URL: <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article567>.

Choplin A (2019), « Produire la ville en Afrique de l'Ouest : le corridor urbain de Accera à Lagos » Armand Colin | « *L'Information géographique* », p85-103

COQUERY-VIDROVITCH, C., 1993, *Histoire des villes d'Afrique noire, des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel.

COQUERY--VIDROVITCH, C., 2006, « De la ville en Afrique noire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 61e année, pp. 1087-1119.

Comby J., 2012, *L'appropriation des droits fonciers. Tout s'achète et tout se vend facilement en Afrique, tout, sauf la terre*. In *Grain de sel* n°57, janvier mars 2012 pp22-23 et << www.comby-foncier.com ».

DENIS E (2015), « Qualifier les aires urbaines en forte expansion dans les Suds : positionnement au prisme de travaux sur l'expansion des villes en Asie » |Belin| « L'espace géographique » 2015/4 Tome 44 307-324

DORRIER-APPRILL, E. (dir), 2001, *Vocabulaire de la ville, notions et références*, Paris, éditions du Temps.

Dulucq S (2004) « Une Afrique en papier : l'imaginaire de la ville dans les colonies françaises » Karthala *hommes et sociétés*, p203-220

Edward W. Soja, "The city and spatial justice" [« La ville et la justice spatiale », traduction : Sophie Didier, Frédéric Dufaux], **justice spatiale** | spatial **justice** | n° 01 septembre | september 2009 | <http://www.jssj.org>

GEORG O, (2011) « Couper la Guinée en quatre ou comment la colonisation a imaginé l'Afrique. *Revue d'histoire vingtième siècle*, pp. 73-88

GEORG O, (2006) « Domination coloniale, construction de la ville en Afrique et Dénomination » *Afrique et histoire*, p15-45

GEORG O, (2004), « Conakry : la ville et son double. Des années 1880 à nos jours » Karthala *hommes et sociétés*, p139-157

GUY DI Meo, (2016) « Une géographie sociale », *Cybergeog :European of Geography* [en ligne], les 20 ans de Cybergeog, mis en ligne le 18 août 2016, consulté le 08 janvier 2012

KARSENTY A. (1998). « Entrer par l'outil, la loi, ou les consensus locaux ? », in LAVIGNE

KEBE-Gangneux Julie, (2019) « De la production paysagère à la formation des paysages vécus à Conakry (Guinée) », *Projets de paysage* [En ligne], 21 | 2019, mis en ligne le 30 décembre 2019. URL:<http://journals.openedition.org/paysage/2101>; DOI:10.4000/paysage.2101

DELVILLE P. (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coop française, p. 46-54

LAVIGNE DELVILLE P., TOULMIN C., TRAORE S. (dir.) (2000). *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques*, Paris/Saint-Louis, Karthala/URED, 357 p.

Lavigne-Delville P, Mansion A, Mongbo R., 2009, Vers une gestion foncière communale : stratégies, outils et conditions de réussite. Actes de l'atelier tenu de Cotonou, Octobre 2009, Comité technique « Foncier et développement », Paris.

MICHEL (Aurélia), DENIS (Eric), SOARES GONCALVES (Rafael), Introduction : les enjeux du foncier urbain pour le développement. Nouveaux marchés et redistribution des responsabilités In *Revue Tiers Monde* (n°206), Armand Colin, 2011/2, pp. 7-20.

Ndock G, (2020) « Urbanisme de rattrapage, marquage territorial populaire et conflits d'odonymies dans les quartiers de Yaoundé (Capitale du Cameroun) » Echogéo: <https://doi.org/10.4000/echogeo.20168>

Razafindrakoto M, Roubaud F, Wantchékon L (2006), « Gouvernance et démocratie en Afrique : la population à son mot à dire » dans « *Afrique contemporaine* » 2006/4 |p21 à31

Rey Pascal, (2011) « DROIT FONCIER, QUELLES PERSPECTIVES POUR LA GUINÉE ? RÉFLEXION SUR LA RÉFORME FONCIÈRE À PARTIR DE L'EXEMPLE DE LA GUINÉE MARITIME » dans Armand colin « *Annales de géographie* » 2011/3n°679 |p298 – 319

SPIRE A. et al., (sous presse), Localisation forcée en ville : l'injustice spatiale et les politiques de déguerpissement en Afrique, in Gervais-Lambony, P., et al., *La Justice spatiale et la ville, regards du Sud*, Paris, Karthala.

SPIRE A. (coord), BENIT-GBAFFOU C., GERVAIS-LAMBONY P., MORANGE -M., STECK J.-F., VIVET J., « Localisation forcée en ville : l'injustice spatiale et les politiques de déguerpissement en Afrique » in GERVAIS-LAMBONY P., BENIT-GBAFFOU C.,

TALERCIO P., 2008, « Un déguerpissement exemplaire à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Revue Agone*, n°38-39, p.89-107

Tribillon J.F, (2018), « Quelles stratégie d'intégration urbaine pour les bidonvilles ? » revue foncière juin 2018 n°23

Mémoires et Thèses :

BAH M.L, (2017) « Le déplacement du centre administratif et politique de la capitale guinéenne de Kaloum vers Koloma. Mémoire de Master 2 : Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, 148 p.

KEBE-Gangneux Julie, (2018) « *Fabriquer l'ordinaire de la ville : le rôle de l'habitant à Conakry (Guinée)* » Thèse présentée et soutenue à l'UGARUN, le 19 novembre 2018 Unité de recherche : Espaces et Sociétés – Nantes, UMR- C 6590. Sous la direction François Madoré professeur des universités de Nantes

LE BORGNE Nicolas, (2017), « L'habitant et le bulldozer : qui (dé)construit la ville africaine contemporaine ? Les politiques de déguerpissements à Cotonou (Bénin) en question » Mémoire de master Université Paris Est « Espaces, Sociétés, Territoires » sous la direction de Armelle Choplin

Articles de presses :

<https://www.jeuneafrique.com/739518/societe/guinee-a-kaporo-rails-un-deguerpissement-qui-ira-jusquau-bout/>

<http://afridep-ppt.com/2018/04/27/les-problemes-de-lurbanisme-en-guinee/>

<https://afridep-ppt.com/2018/08/13/levolution-des-technologies-de-linformation-et-de-la-communication-en-guinee/>

<https://www.guinee7.com/amenagement-du-territoire-grand-conakry-vision-2040/>

<https://mediaguinee.org/habitat-le-ministre-ibrahima-kourouma-lance-le-projet-sanita-villes-durables/>

https://www.podcastjournal.net/Guinee-Conakry-le-desespoir-des-victimes-de-Kaporo-Rails_a26257.html

<https://guineenews.org/dossier-recuperations-des-domaines-publics-cas-de-kaporo-rails-et-kipe2-raison-du-plus-fort-ou-raison-detat/>

<https://mediaguinee.org/affaire-kaporo-rail-le-ministre-ibrahima-kourouma-est-poursuivable-quand-il-ne-sera-plus-ministre-avocat-des-victimes/>

<https://www.africaguinee.com/articles/2021/03/28/casses-de-kaporo-rail-deux-ans-apres-les-faits-ou-en-est-l-action-judiciaire>

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-justice-spatiale>

Sigles :

AFD : Agence française de développement

ARPT : Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications

BAD : Banque Africaine de développement

BCF : Bureau de la Conservation Foncière

BM : Banque Mondiale

CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afriques de l'Ouest

DOCAD : Direction Nationale des Domaines et Cadastres

DATU : Direction Nationale de l'Aménagement et Territoire et Urbanisme

FMI : Fond Monétaire International

ONU : Organisation des Nations Unies

UFDG : Union des Forces Démocratiques de Guinée

Liste des photos :

Photos 1 : Vue aérienne de la zone de Kaporo-rails avant la démolition, prise en 2018

Photo 2 : Vue aérienne du quartier Kaporo-rails après la démolition en 2019

Photos 3 : Vue aérienne des bâtiments démolis.

Photo 4 : Le ministre de l'urbanisme sur les lieux de déguerpissements à Kaporo-rails

Photo 5 : Le pool d'avocats avec le collectif citoyens victime de déguerpissement

Photo 6 : Le centre commercial « Prima Center »

Photo 7 : Les deux tours jumelles de Kakimbo

Photo 8 : Les victimes de déguerpissement des premiers jours

Photo 9 : Les espaces déguerpis

Listes de figures :

Figure 1 : plan de l'échiquier colonial vers 1910, position des lots réservés aux "indigènes

Figure 2 : La théorie évolutionniste des droits de propriété

Figure 3 : Journal de la presse écrite traitant le sujet des déguerpissements

Annexes :

Grille d'entretiens adressée aux associations.

I - Rappel des faits concrets :

- Nombre de familles ou de personnes assistées :
- Les différents types de dispositifs mis en place (relogement, soutien scolaire des enfants, alimentation etc.)
- Quelles étaient les conditions pour bénéficier de ces aides ?

- Quand est-ce votre association a-t-elle commencé d'actionner? Pour combien de temps ses actions ont-elle duré ?

- Comment s'est passée leur arrivée d'un point de vue concret ?

- Quelles sont les structures d'accueil mises à disposition ? Leurs états (bâtiment ancien ou récent ? délaissé ? mise à disposition de nouvelles parcelles ? etc.)

II – L'engagement de votre association :

- Quel est le lien de l'association avec les autres acteurs / collectif citoyens / les autorités / les autres associations
Concernant l'aide apportée aux familles déplacées ? Quel est le rôle (et les compétences) concret(es) de l'association dans tout cela ?

- Pourquoi aider les familles ? quels enjeux pour votre organisation ? Comment expliquer l'implication de votre association ?

- Dans quelle mesure étiez-vous réticent ou enthousiaste dans l'accueil des familles déguerpies? Pour quelles raisons ?

- Dans quelle mesure l'aide apportée aux personnes en situation d'urgences contribue au renforcement de la cohésion sociale
- Quelles sont vos priorités dans les (premiers) dispositifs mis en place dans l'accueil des familles en situation d'urgence? (exemple : logement - alimentation – soutien scolaire des enfants - etc.)
- comment organisiez-vous l'hébergement des personnes déguerpies ? avec quels acteurs ?
- De quels moyens/outils concrets disposiez-vous pour la réinstallation des personnes déguerpies ? (leviers de réussite dans les objectifs visés et obstacles perçus)
- Dans les dispositifs que vous mettez en place, êtes-vous aussi en contact avec d'autres structures ?
- Percevez-vous des subventions ? des allocations ? Plan de soutien à votre association ?
- Quelles sont vos sources de financements ?
- Travaillez-vous en collaboration avec d'autres institutions ou des initiatives citoyennes sur la question d'accueil et de réinstallation des personnes en situation d'urgences ? SI oui quels sont vos rapports ?
- Quelles sont les stratégies de communications adoptées par votre association pour informer les habitants des dispositifs d'aides disponibles ?
- Enfinement, qui sont les acteurs mobilisés et quels sont leurs rapports entre eux ?
- Comment sont nées ces nouvelles échelles d'action ?
- Participent-elles à construire de nouveaux modes/modèles d'organisation sociale ?
- Est-ce qu'il y a une prise de position claire de la part de votre association par rapport à l'action de l'État ?
- Êtes-vous en contact avec la presse ? Les acteurs politiques ?

III - L'accueil en lui-même :

- Comment se passe concrètement l'accueil des familles au sein des différentes structures d'accueil prévues à cet effet ? (logement, école, aides financières, denrées alimentaires, etc.)
- Comment sont investis les habitants ? Il y avait-t-il eu des habitants ou d'autres associations qui se sont portées volontaires pour aider les familles déplacées à se reloger?
- Aviez-vous rencontré des difficultés (conflits) ?
- Quelle évolution de ces différents dispositifs à l'avenir ?

IV. Engagement personnel (si ce n'est pas encore évoqué !)

- Quel est votre parcours personnel ?
- Selon vous, faut-il en faire plus ?
- En plus des mandats dont vous bénéficiez au sein de l'association, quels sont vos degrés d'implication en termes concrets?
- L'Etat a-t-il tort ou raison de déguerpir les habitants de Kaporo Rails ?
- Quel est votre regard global sur la situation de ces opérations de déguerpissements?

Annexe 2 :

Grille d'entretien des ménages enquêtés améliorée progressivement.

NB : En dehors de langue française, la majorité des entretiens se sont déroulés en langues locales, notamment en soussou et peul.

- En quelle année êtes-vous venus à Kaporo-rails?
- Vous étiez locataire ou propriétaire ?
- Où étiez-vous avant de venir habiter le quartier Kaporo-rails ?
- Comment s'est passée votre installation dans le quartier ?
- Comment avez-vous obtenu votre parcelle dans ce quartier ?
- Si vous étiez propriétaire, en combien d'années avez-vous construit votre maison ?
- Comment expliquer votre attachement au quartier au fil des années ?
- Cumulez-vous activité économique et lieu de résidence dans le quartier ?
- Quel est le statut juridique du foncier ? formel/informel ?
- Avez-vous des papiers de votre concession ?
- Avec qui avez-vous obtenu les papiers ?

- Comment est-ce que la décision déguerpir vous ait adressé ?
- Combien de temps entre le préavis et l'exécution sur le terrain ?
- Existe-il un cadre de dialogue dans la procédure de déguerpissement entre vous et les autorités ?
- Concrètement quels sont les acteurs impliqués dans le déguerpissement ?
- Quelle est l'implication des élus locaux, notamment le maire les chefs de quartiers et les imams ?
- Quel lien faites-vous entre le premier et le second déguerpissement ?
- Au départ, avant la casse, qu'est-ce que vous attendiez de l'Etat concrètement ? Des indemnisations en argent comptant? Un recasement ? Ou simplement vous vouliez qu'on vous laisse tranquille ici ?
- Après la casse comment avez-vous trouvé un nouveau logement ? Aviez-vous un autre logement ailleurs avant la casse?
- Comment s'est passée la procédure de réinstallation ?

- Pendant le déguerpissement il y a eu des cas de morts quels sont vos sentiments par rapport à cela ?
- Maintenant qu'il y a eu la démolition, Qu'est-ce que vous envisagez prochainement ?
- Au niveau du collectif citoyens victimes de Kaporo-rails êtes-vous impliqués, si oui, quelle est votre degré d'implication ? Vos moyens d'actions ?
- Quelles ont été vos stratégies de résistance ?
- Avez-vous obtenu des soutiens de la part de l'opposition ou d'autres associations ?
- Des dispositifs d'aides ont été mis en faveur des personnes déguerpis ? Avez-vous bénéficié de ses aides ? Comment vous a-t-on contacté ? Quel type d'organisme ?
- Est-ce que ces aides vous ont permis de subvenir aux besoins d'urgence
- La solidarité avec les autres déguerpis ?
- Aujourd'hui quels sont vos sentiments ?

